



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2019-078

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2019

Sommaire

43_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2019-08-13-002 - Arrêté Constitution Commission Départementale d'Aménagement Commercial (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-08-12-001 - ARR SIGNE 12 08 2019 (4 pages)

Page 6

43-2019-08-12-002 - Arrêté instituant BV RAA (50 pages)

Page 11

43-2019-08-12-003 - arrêté préfectoral DCL-BRÉ n°2019-120 du 12 août 2019 portant autorisation d'organiser une manifestation sportive motorisée, de type course de stock-car, le dimanche 1er septembre 2019 sur la commune de Roche-en-Régnier (5 pages)

Page 62

43_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2019-08-13-002

Arrêté Constitution Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et des Risques Naturels

13 AOUT 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019-035 du

**PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE LA HAUTE-LOIRE**

**Le Préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole,**

Vu le code de commerce, notamment ses articles L 751-1 à L 751-4 et R 751-1 à R 751-5 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1^{er} – La commission départementale d'aménagement commercial statue sur les demandes d'autorisation ou d'avis qui lui sont présentées en application du Code de commerce et notamment de ses dispositions relatives à l'aménagement commercial.

Article 2 – La commission départementale d'aménagement commercial est composée :

1° Des sept élus suivants :

- a) Le maire de la commune d'implantation ou son représentant ;
- b) Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;
- c) Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du conseil départemental ;
- d) Le président du conseil départemental ou son représentant ;
- e) Le président du conseil régional ou son représentant ;
- f) Un membre représentant les maires au niveau départemental ;
- g) Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental ;

2° De quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

3° De trois personnalités qualifiées représentant le tissu économique : une désignée par la Chambre de commerce et d'industrie, une désignée par la Chambre des métiers et de l'artisanat et une désignée par la Chambre d'agriculture.

4° Lorsque la zone de chalandise dépasse les limites du département, la composition de la commission est complétée par la désignation d'au moins un élu et une personne qualifiée de chaque autre département concerné.

Article 3 – Les représentants des maires sont :

- M. Jean-Paul AULAGNIER, maire de la commune de Saint-Ferréol-d'Aurore,
- Mme Geneviève PIGER, maire de la commune de Malrevers.

Article 4 – Les représentants des intercommunalités sont :

- M. Jean-Benoît GIRODET, vice-président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, conseillère communautaire de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Article 5 – Le mandat des représentants des maires et des intercommunalités est de trois ans renouvelable une fois. Il prend fin dès que cesse leur mandat d'élu.

Article 6 – Les personnalités qualifiées appelées à siéger à la commission départementale d'aménagement commercial sont :

En matière de consommation et de protection des consommateurs :

- M. Pierre PERDOUX, UFC-Que choisir Haute-Loire,
- M. Henri OLLIER, UFC-Que choisir Haute-Loire,
- M. Marcel VARENNE, CLCV Haute-Loire,
- Mme Dominique CHRETIEN, CLCV Haute-Loire,

En matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- M. François FABRE, Nature Haute-Loire,
- M. Guy MIRAMAND, Réseau Écologie Nature Haute-Loire (REN 43),
- Mme Charlotte BEAUZAC, architecte,
- M. Daniel CRISON, directeur du C.A.U.E. de la Haute-Loire.

Article 7 – Les personnalités qualifiées, représentant le tissu économique et désignées par les chambres consulaires sont :

pour la Chambre de commerce et d'industrie :

- M. Louis-Pierre DESCOURS (titulaire)
- Mme Corinne MAGNE-CANTERI (suppléante)

pour la Chambre des métiers et de l'artisanat

- M. Serge VIDAL (titulaire)
- M. Patrick VALLAT (suppléant)

pour la Chambre d'agriculture

- M. Anthony FAYOLLE (titulaire)

Article 8 – Le mandat des personnes qualifiées est de trois ans renouvelable. Il prend fin si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées, ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des frontières du département.

Article 9 – L'arrêté préfectoral n° 2016-038 du 21 septembre 2016 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Haute-Loire est abrogé.

Article 10 – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Préfet de la Haute-Loire



Nicolas de MAISTRE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-08-12-001

ARR SIGNE 12 08 2019

Création plate forme aérostatique permanente à Lapte lieudit Montjuvin pour décollage et atterrissage d'aérostats non dirigeables



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Préfecture
Service des sécurités
Pôle ordre public et sécurité intérieure

ARRÊTE – PREF/DSC/SDS/2019 - 113
portant création d'une plate-forme aérostatique permanente à Lapte Lieudit « Montjuvin » pour
décollage et atterrissage d'aérostats non dirigeables

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 février 1986 modifié par l'arrêté interministériel du 13 décembre 2005 fixant les conditions dans lesquelles les aérostats non dirigeables peuvent atterrir ou décoller ailleurs que sur un aérodrome ;

Vu la demande présentée par courrier en date du 26 avril 2019 par Monsieur Franck VERGON, représentant de l'association « Espace Nature Evasion » propriétaire du terrain situé lieudit Montjuvin – 43200 LAPTE, en vue d'être autorisé à utiliser une plate-forme pour aérostats non dirigeables, sur un terrain cadastré n° Section F Les Scias parcelles 1154, 1155, 1156, et 1157;

Vu le dossier annexé à cette demande ;

Vu les avis émis respectivement par Monsieur le Maire de LAPTE, par le directeur zonal de la police aux frontières sud-est, par le directeur régional des douanes et droits indirects d'Auvergne, par le colonel sous directeur régional de la circulation aérienne militaire Sud, et par le directeur de la sécurité de l'aviation civile centre-est ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur. Franck VERGON, propriétaire du terrain situé lieudit Montjuvin – 43200 LAPTE, est autorisé à utiliser une plate-forme pour aérostats non dirigeables, sur un terrain cadastré n° Section F parcelles 1154, 1155, 1156, et 1157, au lieu-dit «Montjuvin » commune de Lapte.

Les coordonnées GPS sont 45°09 08 38''N – 4°13' 11. 58''E et N 45° 9'7'' E 004° 13' 11''.

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr

Article 2

Cette plate-forme, qui sera utilisée exclusivement par les aéronautes autorisés par le demandeur sera implantée en espace aérien de classe G, avec des dimensions au sol à minima de 55 mètres de côté, et une altitude moyenne de 840 mètres en dehors des périmètres de protection institués autour des aérodromes régulièrement établis.

Article 3

La plateforme sera exploitée sous la pleine responsabilité des pilotes à qui il appartiendra de s'assurer de l'adéquation des caractéristiques de la plateforme et de son environnement aux aéronefs utilisées, de la sécurité des opérations envisagées pour les personnes transportées, pour eux-mêmes et pour les personnes au sol.

Dans la zone d'implantation de la plateforme, les utilisateurs peuvent bénéficier du service d'information de vol (SIV) de Clermont-Ferrand.

Article 4

Cette plate-forme sera utilisée exclusivement par les aéronautes autorisés par le demandeur.

Toute manifestation aérienne, au sens de l'arrêté interministériel du 4 avril 1996, modifié (ou des textes le remplaçant), s'inscrira dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Lors de chaque utilisation du site, ses accès seront neutralisés et tout le public en sera évacué. Des panneaux « DANGER – VOL DE BALLONS » seront alors placés aux points de pénétration possible, signalant au public l'existence de cette plate forme.

Les agents chargés du contrôle des frontières auront libre accès à tout moment sur la plate-forme et sur ses dépendances . Toutes facilités leurs seront accordées pour l'accomplissement de leur tâche.

Le demandeur prendra toutes les mesures de sécurité utiles, en respectant le cadre strict de la réglementation en cours, en ce qui concerne le stockage éventuel de gaz dans les locaux de la société.

Article 5

Monsieur. Franck VERGON devra impérativement porter à la connaissance de la direction zonale de la police aux frontières sud-est, brigade de police aéronautique, bâtiment A, Aéroport de LYON-BRON, (Tél. 04.72.14.95.50 / Fax : 04.72.37.76.95 / courriel : bpa-sudest-dzpfaf-69@interieur.gouv.fr) toute modification survenue dans l'environnement, la configuration ou l'utilisation du site mentionné à l'article premier de la présente autorisation, pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les modalités de son utilisation (construction nouvelle, ...), ainsi que toute cessation d'activité.

Tout incident ou accident survenant sur la plate forme sera porté sans délai à la connaissance de Madame la directrice Zonale de la PAF, **Brigade Aéronautique**, Aéroport de Lyon-Bron (Tél : 04.72.84.25.16 (H24)).

Article 6

Afin de prendre en compte d'éventuelles évolutions de l'espace aérien, l'autorisation est limitée à une période de deux ans, renouvelable sur demande.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, Monsieur le Maire de LAPTE, le directeur zonal de la police aux frontières sud-est, le directeur régional des douanes et droits indirects d'Auvergne, le directeur régional de la circulation aérienne militaire Sud, le directeur de la sécurité de l'aviation civile centre-est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 12 Août 2019

Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Rémy DARROUX

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-08-12-002

Arrêté instituant BV RAA

arrêté instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTE DCL/BRE n° 2019-121 du 12 août 2019 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,
Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole,**

Vu le code électoral et notamment les articles L 17 et R 40 ;

Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas DE MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu l'arrêté DCL/BRE n°2018-161 du 2 août 2018 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire ;

Vu les propositions formulées par les maires du département.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1 - Dans les communes du département de la Haute-Loire, les électeurs sont répartis dans les bureaux de vote figurant aux articles deux et trois du présent arrêté.

Article 2 - Les électeurs des communes mentionnées au présent article sont répartis entre plusieurs bureaux de vote conformément aux périmètres qui leur sont respectivement affectés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Arrondissement de BRIOUDE

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	Bureau n°1 : Bournoncle-Saint-Pierre (Mairie) Bureau n°2 : Arvant (Salle communale - place du centre de secours) Bureau centralisateur : bureau n°1

BRIOUDE	Bureau n° 1 : Mairie Bureau n° 2 : Lycée Lafayette Bureau n° 3 : Ecole de La Borie Darles Bureau n° 4 : Foyer – restaurant Bureau centralisateur : bureau n°1
ESPLANTAS-VAZEILLES	Bureau n°1 : mairie d'Esplantas Bureau n°2 : salle de réunion (ancienne cure) de Vazeilles Près Saugues Bureau centralisateur : bureau n°1
LANGÉAC	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINTE-FLORINE	Bureau n° 1 : Mairie - salle des fêtes, Place François Mitterrand Bureau n° 2 : salle polyvalente (rue Arnaud) Bureau centralisateur : bureau n°1
SAUGUES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°2

Arrondissement du PUY-EN-VELAY

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
BRIVES-CHARENSAC	Bureaux n°1 : Maison pour Tous (Grande salle) Bureaux n°2 : Maison pour Tous (Salle moyenne) Bureau centralisateur : bureau n°1
CHADRAC	Bureau n°1 : Mairie Bureau n°2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n° 1
COUBON	Bureau n°1 - 2 et 3 : Mairie - Maison des Associations Bureau 4 : Assemblée d'Orzilhac Bureau centralisateur : bureau n°3
ESPALY-SAINT-MARCEL	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
POLIGNAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie (salle des cérémonies) 2 Place de l'Eglise Bureau centralisateur : bureau n°1
LE PUY-EN-VELAY	Bureau centralisateur : Bureau n°101
Canton 12 – le Puy-en-Velay 1	Bureau n°301 : Ecole publique Edith Piaf – 35 rue Henri Chas Bureaux n°302 et 303 : Mairie - Place du Martouret Bureau n°304 : Ancienne mairie de Taulhac
Canton 13 – Le Puy-en-Velay 2	Bureaux n°101 – 102 et 103 : salle Jeanne d'Arc - avenue de la Cathédrale Bureau n°104 : Centre Roger Fourneyron – Bd de la République
Canton 14 – Le Puy-en-Velay 3	Bureaux n°501 et 502 : Centre Roger Fourneyron - Boulevard de la République

Canton 15 – Le Puy-en-Velay 4	Bureaux n°401 – 402 et 403 : Ecole Michelet - cours Victor Hugo Bureaux n°404 et 405 : Salle Balavoine Bureau n°406 : ancienne mairie de Taulhac Bureau n°407 : ancienne mairie de Mons
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Bureaux n°1 – 2 et 3 : complexe sportif, avenue des Sports, route de Blavozy Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-PAULIEN	Bureaux n°1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau primaire Bureau n°2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau maternelle Bureau centralisateur : bureau n°1
VALS-PRES-LE-PUY	Bureaux n°1 et 2 : Mairie 2, Place du monastère Bureau centralisateur : bureau n°1

Arrondissement d'YSSINGEAUX

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
AUREC-SUR-LOIRE	Bureau n° 1 : Maison des Associations Bureau n° 2 : Ecole élémentaire – rue du 8 Mai 1945 Bureau n° 3 : Résidence Les Tilleuls – 4 rue du 19 mars Bureau n° 4 : MJC – Parc de la Liberté Bureau centralisateur : bureau n°1
BAS-EN-BASSET	Bureau n° 1 : Salle municipale Bureau n° 2 : Salle Saint Vincent Bureau centralisateur : bureau n°1
BEAUZAC	Bureau n°1 : mairie - 1 rue des remparts Bureau n° 2 : mairie - 1 rue des remparts Bureau centralisateur : bureau n°1
LE CHAMBON-SUR-LIGNON	Bureau n° 1 : Mairie – Rez-de-chaussée Bureau n° 2 : Mairie – 1 ^{er} étage Bureau centralisateur : bureau n°1
DUNIERES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie (salles annexes) Bureau centralisateur : bureau n°1
LAPTE	Lapte : Salle multi-activités – Le Foyer Verne : Ecole publique du petit suc Bureau centralisateur : salle mutiactivités de Lapte
MONISTROL-SUR-LOIRE	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Gymnase municipal du centre ville Bureaux n°5 et 6 : Maison des associations Bureau centralisateur : bureau n°1
RETOURNAC	Bureaux n°1 et 2 : gymnase municipal – rue Jean Saby Bureau centralisateur : bureau n°1

SAINT-DIDIER-EN-VELAY	Bureaux n°1 – 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-FERREOL-D'AUROURE	Bureau n° 1 : Mairie – 10 Place de l'église Bureau n° 2 : salle Daniel LEBAIL -76 rue d'Auvergne Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-JEURES	Saint Jeures : Mairie Freyccenet : Bibliothèque de Freyccenet Bureau centralisateur : mairie de Saint Jeures
SAINT-JUST-MALMONT	Bureaux n° 1 et 2 : Salle polyvalente de Saint-Just-Malmont Bureau n° 3 : Mairie – salle du conseil Bureau n° 4 : Malmont : Salle des Seniors Bureau centralisateur : bureau n° 1
SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	Bureau n°1: Mairie Bureau n°2: Salle Lachamp Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT-PAL-DE-MONS	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n° 1
SAINTE-SIGOLENE	Bureau n°1 : Salle sous-sol Mairie Bureau n°2 : Salle sous-sol Mairie Bureau n°3 : Maison de la musique Bureau n°4 :Maison de la musique Bureau centralisateur : bureau n°2
TENCE	Bureau n°1 et 2 : Salle Maria Bonnet Bureau n°3 : Chaumargeais (Ancienne école) Bureau centralisateur : bureau n° 1
YSSINGEAUX	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : salle polyvalente (salle de la coupe du monde) Bureau centralisateur : bureau n°3

Article 3 - Dans les autres communes du département à bureau de vote unique, le siège de celui-ci est fixé à la mairie, sauf pour les communes ci-après :

ARLEMPDES	salle des fêtes
AUZON	salle polyvalente
BEAULIEU	salle polyvalente
BEAUX	école de Beaux
BELLEVUE-LA-MONTAGNE	salle polyvalente
BLASSAC	ancienne école
BLESLE	Château des Mercoeur – salle voutée
BOISSET	salle communale
BORNE	salle des associations
CEAUX-D'ALLEGRE	salle polyvalente
CHAMPAGNAC LE VIEUX	salle des fêtes
CHAMPCLAUDE	pôle communal de Boussoulet
LA CHAISE-DIEU	Salle des fêtes – rue Saint-Claude
LA CHAPELLE-D'AUREC	salle polyvalente
LA CHAPELLE-BERTIN	Salle communale

LA CHAPELLE-GENESTE	salle associative
CHASPUZAC	ancienne école (1 route du Puy)
CHOMELIX	salle d'accueil et d'animation
CISTRIERES	salle polyvalente
CRAPONNE-SUR-ARZON	salle polyvalente (1 rue du stade)
CUSSAC-SUR-LOIRE	salle polyvalente
FELINES	salle polyvalente
FERRUSSAC	salle polyvalente
FONTANNES	salle polyvalente – Avenue Henri Veysseyre
FRUGERES LES MINES	salle polyvalente – 1 rue de la Mairie
GRAZAC	salle polyvalente
GRENIER-MONTGON	salle polyvalente
JULLIANGES	salle des fêtes
LANDOS	salle culturelle
LANTRIAAC	salle polyvalente
LEOTOING	salle polyvalente
LISSAC	salle polyvalente
LUBILHAC	salle polyvalente
MALREVERS	salle polyvalente
MONLET	préau couvert de l'école
LE MONTEIL	salle multi-activités
MONTREGARD	maison des sports et des loisirs – 6 rue des Picasses
OUIDES	salle polyvalente
PAULHAC	salle polyvalente
PONT-SALOMON	salle Massenet
QUEYRIERES	salle polyvalente
RIOTORD	salle polyvalente
SAINT-ARCONS-DE-BARGES	salle des fêtes
SAINT-JEAN DE NAY	salle polyvalente
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	salle polyvalente
SAINT-PAUL-DE-TARTAS	salle polyvalente
SAINT-PIERRE-DUCHAMP	salle multi-activités de Maisonnettes
SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	salle des fêtes
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	salle municipale (rue de l'Argentière)
TORSIAC	salle polyvalente
LES VASTRES	salle réunion au dessus de l'école
VERGONGHEON	salle des fêtes

Article 4 - L'inscription des Français établis hors de France et des militaires de carrière ou liés par contrat, en application des articles L 12 et L 13 du code électoral, ainsi que des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, rattachées dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969 se fera, dès lors qu'il y a impossibilité de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau de vote particulier de la commune :

- au bureau de vote n° 1 de la commune;
- en ce qui concerne la commune du Puy-en-Velay, au bureau de vote n° 104 : Centre Roger Fourneyron du canton 13 – Le Puy en Velay 2.

Article 5 – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les sous-préfets de Brioude et d'Yssingaux et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera notifiée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Au Puy-en-Velay, le 12 août 2019

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

signé : Rémy DARROUX

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDECOMMUNE DE **BOURNONCLE-SAINT-PIERRE** :

- Bureau n°1 de Bournoncle : électeurs du bourg de Bournoncle et des villages de Laroche – Bard – Barlières – Les Combes – Peyssanges
- Bureau n°2 d'Arvant : électeurs du bourg d'Arvant

COMMUNE DE **BRIOUDE** :

BUREAU 1 : Hôtel de ville		
Avenue de la Bageasse	Place Jean Jacques Rousseau	Rue des Olliers (côté pair)
Avenue de Lamothe (côté pair)	Place Lafayette	Rue des Prebandes
Avenue du Velay (côté pair)	Place Marcel Sereyjol	Rue Domat
Bd Aristide Briand (côté pair)	Place Saint Barthelemy	Rue du 14 Juillet
Bd du Docteur Devins (côté pair)	Place Saint Jean	Rue du 19 mars 1962
Bd Vercingétorix (côté pair)	Place Saint Julien	Rue du 21 juin 1944
Chemin de la Vissa	Rue Albert Massebeuf	Rue du 4 septembre
Chemin de Lachaud	Rue Alexandre Vialatte	Rue du Chapitre
Chemin des moulins	Rue Boudasset	Rue du Commerce
Chemin des moulins de la Tour	Rue Chabanot	Rue du Levant
Cité de la Tour	Rue Champfort	Rue du Marché
Hameau de la Gazelle	Rue Charbonnier	Rue du Paradis
Impasse 2 ^{ème} impasse des Olliers	Rue Croix du reclus (de 1 à 7)	Rue du Vallat
Impasse 1 ^{ère} impasse des Olliers	Rue d'Allier (côté impair)	Rue Dugesclin
Impasse Albert Massebeuf	Rue d'Alsace	Rue Emmanuel Chabrier
Impasse Brigantway	Rue d'Assas	Rue Gabriel Péri
Impasse d'Assas	Rue de Geste (côté impair)	Rue Grenier
Impasse de la Chèvrerie	Rue de la Cartellerie	Rue Guérin
Impasse des Barrys	Rue de la Chevrerie	Rue Guillaume le Pieux
Impasse du Collège	Rue de la Cornaille	Rue Jacques Brel
Impasse Saint Pierre	Rue de la Ganivelle	Rue Joseph Lhomenede
Impasse Trou du Loup	Rue de la Gazelle	Rue Jules Maigne
Le Pont de Bois	Rue de la Halle	Rue Latour d'Auvergne
Moulin de la Tour	Rue de la Mayasse	Rue Neuve
Moulin du Dardelin	Rue de la Monnaie	Rue Notre Dame
Place Abbé Pierre Cubizolles	Rue de la Pardige	Rue Notre Dame des Prés
Place aux Toiles	Rue de la République	Rue parmentier
Place Cardigan	Rue de la Terrasse	Rue Pascal
Place d'Alger	Rue de l'Arcade	Rue Saint Barthélémy
Place de la Chèvrerie	Rue de l'Église	Rue Saint Geneix
Place de la Liberté	Rue de l'Estartet	Rue Saint Pierre
Place de la Monnaie	Rue de l'Instruction	Rue Sainte Marie
Place de la Pardige	Rue de Nozerines (côté impair)	Rue Savaron
Place Laufen	Rue de Prebourg	Rue Sébastopol
Place de l'Hôtel de ville	Rue de Rome	Rue Séguret
Place de Paris (côté pair)	Rue de Vincelles	Rue Sidoine Apollinaire
Place Domat	Rue des Barrys	Rue Sous la Tranchée
Place du Docteur Mouret	Rue des Basses maisons	Rue Talairat
Place du Mazel	Rue des Fosses Saint Joseph	Rue Toine Bertrand
Place du Pointel	Rue des Francs maçons	Rue Voltaire
Place du Postel	Rue des Ligueurs	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Place du Vallat Place Eugène Gilbert Place Grégoire de Tours		
--	--	--

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUEAU 2 : Lycée Lafayette		
Allée Croix des Frères Allée de la Poudrière Allée de la Tuillerie Allée Jules Guesde Avenue du Velay (côté impair) Avenue Georges Pompidou Avenue Jean Jaurès (côté impair) Avenue Léon Blum Avenue Pasteur Avenue Paul Chambriard Bd Aristide Briand (côté impair) Bd Desaix (côté impair) Bd Docteur Devins (côté impair) Bd Vercingetorix (côté impair) Chemin de Champcheny Chemin de Courgoux Chemin de la Poudrière Chemin d'Entremont Chemin Plond Cité Lafayette Impasse 3ème impasse des ollie	Le Pie Pichou Les Chauds Basses Place de la résistance Route de Saint Flour (côté impair) Rue Charles Peguy Rue Cochet Saint Vallier Rue Colonel Fabien Rue de Cachepoux Rue de Champanne Rue de la Paix Rue de la Poudrière Rue de la Visitation Rue de Mazerat Rue des Crouzettes Rue des Goths Rue des Jonquilles Rue des Olliers (côté impair)	Rue des Routiers Rue des Tulipes Rue d'Estienne d'Orves Rue du Bachat Rue du Midi Rue du Mont Mouchet Rue Frédéric Mistral Rue Georges Sand Rue Grégoire Le Vieux Rue Jean Monnet Rue Jean Pradin Rue Jules Guesde Rue Marie et Pierre Curie Rue Paul Leblanc Rue Rabelais Rue René Cassin Rue Saint Esprit Rue Saint Laurent Rue Saint Verny Rue Sarrazine Saint-Laurent

BUREAU 3 : école Borie Darles		
Abbé Julien Lespinasse Allée des Acacias Allée des Chênes Allée des Marronniers Allée des Mélèzes Allée des Ormeaux Allée des Peupliers Allée des Platanes Allée des Sapins Allée des Tilleuls Avenue Edouard Herriot Avenue Jean Jaurès (côté pair) Avenue Jean Moulin Bd Desaix (côté pair) Chemin des Pierres Brunès Impasse Jules Romains	Place de Paris (côté impair) Route de Saint Flour (côté pair) Rue Abbé de Pradt Rue Abbé Julien Lespinasse Rue Cdt Judex Mazuel Rue de Gravenot (du 1 au 34) Rue de la Borie Darles Rue de la Chaunière Rue de la Madeleine Rue de Prabouzou Rue des Frênes Rue du 11 novembre (côté impair) Rue du 8 mai (du 1 au 5) Rue du Cézallier Rue Eugène Viviers	Rue Flandres Dunkerque (côté impair) Rue Fontaine de Geste Rue Gaspard des montagnes Rue Georges Clémenceau Rue Henri Barbusse Rue Henri Pourrat Rue Jean Macé Rue Jules Ferry (côté impair) Rue Jules Merle Rue Jules Romains Rue Louise Michel Rue Paul Guth Rue Picasso Rue Suzanne Robaglia Rue Vincent Chazelet

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 4 : Foyer-Restaurant		
Allée de la Chaudronnerie	Rue Bel Air	Rue Emile Zola
Avenue d'Auvergne	Rue Croix du Reclus (au delà du 7)	Rue Emmanuel Chatillon
Avenue de la Gare	Rue Croix Saint Isidore	Rue Ferdinand de lesseps
Avenue de Lamothe (côté pair)	Rue d'Allier (côté pair)	Rue Flandres Dunkerque (côté pair)
Avenue Pierre Mendès France	Rue de Chomaget	Rue Florival
Avenue Victor Hugo	Rue de Geste (côté pair)	Rue Fontaine Saint Julien
Chemin d'Allevier	Rue de Gravenot (au delà du 34)	Rue Guynemer
Chemin des Fonds Neuves	Rue de la Pomme	Rue Jean Curabet
Impasse du reclus	Rue de Nozerines (côté pair)	Rue Jules Ferry (côté pair)
Le Breuil	Rue des Capucins Vieux	Rue Jules Valles
Place Campanne	Rue des Côtes de Beaumont	Rue Julien Fayolle
Place de la Pomme	Rue des Fonds Neuves	Rue les Côtes de Beaumont
Rond Point de Strasbourg	Rue des Vignes	Rue Louis Pergaud
Route de Beaumont	Rue du 11 Novembre (côté pair)	Rue Michel de L'Hospital
Route de Clermont	Rue du 8 mai (au delà du 5)	Rue Roger Salengro
Route de l'Aviation	Rue du Canal	Rue Saint Ferréol
Rue Abel Jonget	Rue du Reclus	Rue Saint-Isidore
Rue Alfred Renaudin	Rue Emile Barbet	Rue Veysseyre
Rue Andocède Carrot	Rue Emile Roux	Rue Viala

COMMUNE D' ESPLANTAS-VAZEILLES :

Bureau n°1 : ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune d'Esplantas, ainsi que les habitants des lieux-dit La Brugère et Biasse.

Bureau n°2 : ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune de Vazeilles-près-Saugues, ainsi que le lieu-dit Les Chabottes.

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 1		
Chemin des Meulières	Rue de l'Enclos	Rue Lamothe
Rue Alexandre Bertrand	Rue de l'Hôpital	Impasse Latour
Rue André Olivier	Rue de l'Hôtel de ville	Rue Lavoisier
Avenue Carnot	Rue de Moutoulon	Rue Lecomte
Avenue Danton	Rue des Capucins	Rue Marengo
Avenue de la Gare	Cour des Capucins	Impasse Marie
Avenue de la Mère Agnès	Impasse des Granges	Rue Marsset
Avenue du Gévaudan	Rue des Jardins	Passage Mazagran
Avenue Victor Hugo	Voie des Mineurs	Rue Molière
Impasse Avenue Victor Hugo	Impasse des Olliers	Impasse Navarin
Boulevard Charles de Gaulle	Rue Desaix	Impasse Parmentier
Rue d'Assas	Rue Dioudonnat	Rue Parmentier
Chemin d'Aubiat	Chemin du Breigat	Rue Pasteur
Chemin de Baconnet	Rue du Collège	Rue Paul Bert
Chemin de Bouvagnat	Impasse du GL Deshors	Impasse Pissis
Route de Chadernac	Rue du Jacquemard	Place André Roux
Chemin de Chadernac	Impasse du Pont	Place Aristide Briand
Route de Chanteuges	Rue du Pont	Place aux Sabots
Route de Jahon	Impasse du Quai Voltaire	Place de la Favière
Rue de la Boucherie	Rue du Repos	Place de la Gare
Rue de la Bourzède	Rue du Vieux Pont	Place de la Halle
Rue de la Charité	Rue Dubleau	Place de la Liberté
Rue de la Favière	Rue Dumas	Place de la Paix
Rue de la Halle	Espace Parmentier	Place de l'Hôtel de Ville
Rue de la Loi	Rue Garangeat	Place du 14 Juillet
Rue de la Mère Agnès	Rue Jean Baptiste Tuja	Place Jules Maigne
Rue de la Mutualité	Rue Jean Besson	Place Louis Pommier
Rue de la Paix	Rue Jean de langheac	Place Paul Bert
Impasse de la Perception	Rue Jean Joseph de Brun	Place Saint Gal
Rue de la Poste	Impasse Jules Ferry	Place Sébastopol
Rue de la République	Rue Jules Ferry	Impasse Privée rue République
Rue de la Trappe	Rue Jules Maigne	Impasse Privée Avenue Danton
Rue de la Treille	Impasse Jules Valles	Impasse rue Pasteur
Rue de l'Allier	Rue Kleber	Rue Saint Gal
Rue de l'Ancien Couvent	Rue Lafayette	Rue Saint Pierre de Chavanon
Impasse de l'Avenir	Rue Lafontaine	Rue Sébastopol
Rue de l'Avenir	Rue Lamartine	Rue Sévigné
Rue de l'Egalité	Impasse Lamothe	Rue Traversière
		Quai Voltaire

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 2		
Rue Albert Camus	Rue du Coteau des Oliviers	Lieu-dit Costet
Rue Ampère	Rue du Dr Calmette	Lieu-dit la Chalède
Rue Anatole France	Rue du Mont Mouchet	Lieu-dit la Croix de la pluie
Avenue Anatole France	Impasse du Mont Mouchet	Lieu-dit Les Barrets
Rue Bel Air	Rue du Petit Breuil	Lieu-dit Malsan
Rue Bellevue	Rue du Val Fleuri	Lieu-dit Pont de Costet
Résidence Bellevue	Rue du Vallon de Richet	Résidence Lestival
Rue Camille Desmoulins	Chemin du Vigneron	Lotissement Richet
Rue Charles Dupuy	Rue du 19 mars 1962	Lotissement Saint Roch
Coursière de Bellevue	Impasse du 8 mai	Rue Louis Armand
Coursière de Volmadet	Rue du 8 mai	Rue Louis Pergaud
Chemin Croix de la pluie	Rue Emile Zola	Rue Maryse Bastie
Rue de la Côte Charmante	Rue Evelyne Nirouet	Rue Pierre Brossolette
Rue de la Magnanerie	Rue Guy Mocquet	Rue Pierre Semard
Chemin de Malsan	Rue Guynemer	Rue Saint Exupéry
Route de Pinols	Rue Jean Moulin	Rue Saint Roch
Rue de Richet	Rue Joliot Curie	Impasse Saint Roch
Chemin des Barrets	Lieu-dit Bellevue	Les Hauts de Bellevue
Chemin des Carrières	Lieu-dit Bonnat	
Rue du Commandant Charco	Lieu-dit Channiat	

BUREAU 3		
Impasse Alphonse Daudet	Impasse de Lattre Tassigny	Lieu-dit La Bourzède
Rue Alphonse Daudet	Hameau de Lestival	Lieu-dit La Buge
Rue André Malraux	Hameau de Marsanges	Lieu-dit La Garrigue
Avenue de Lattre de Tassigny	Hameau de Poursanges	Lieu-dit La Madeleine
Avenue Descartes	Hameau de Volmadet	Lieu-dit La Prade
Avenue du Général Leclerc	Hameau de Volmat	Lieu-dit La Tuilerie
Avenue du Velay	Hameau de Von	Lieu-dit Lair
Avenue Jean Jaurès	Chemin des Condamines	Lieu-dit Les Bains
Avenue Pierre de Coubertin	Desprioux	Lieu-dit Moutoulon
Impasse Avenue d'Auvergne	Rue du Pigeonnier	Lieu-dit Olivier
Avenue d'Auvergne	Rue du Pradeau	Lieu-dit Plaine de Von
Rue Berthelot	Impasse du Pré Saint Gal	Lieu-dit Pont d'Aubiach
Impasse Blaise Pascal	Impasse du Velay	Lieu-dit Pont de Chambaret
Bure	Rue du Viaduc	Lieu-dit Raboulet
Champs de fêtes	Impasse du 11 Novembre	Résidence Le Berry
Rue Chauchat Rozier	Rue du 11 Novembre	Le Breigat
Rue Clément Allemand	Rue Gambetta	Rue Léo Lagrange
Hameau de Barlet	Résidence Henri Pourrat	Lotissement Pré Saint Gal
Hameau de Brugiroux	Rue Hoche	Lotissement Saint Gal
Hameau de Chadernac	Rue Jean Bouin	Rue Marceau
Hameau Chilhaguet	Impasse Jean Paul Sartre	Rue Michelet
Hameau de Jahon	Impasse Jean Jacques Rousseau	Rue Pierre de Coubertin
Hameau de la Bretagne	Lieu-dit Aubiac	Place Henri Pourrat
Rue de la Loubateyre	Lieu-dit Baconnet	Plaine de Von
Rue de la Prade	Lieu-dit Camping	Impasse Privée du 11 Nov.
Rue de la Roche Buffeyre	Lieu-dit Carrière de Jahon	Rue Vercingétorix
Rue de la Vigerie	Lieu-dit Chambaret	Rue Waldeck Rousseau
Chemin de la Vigerie	Lieu-dit Côte de Bure	Zone Industrielle

COMMUNE DE SAINTE-FLORINE :

BUREAU 1 : MAIRIE- Salle des Fêtes		
Maison de retraite – rue Pasteur	Rue de Triebes	Rue Georges Brassens
HLM rue E et M Thomas	Rue Denis Papin	Place Germinal
Rue Ambroise Thomas	Chemin des Chanaux	Rue Guillaume de la Roch
Rue Anatole France	Rue des Clostres	Rue Jean Jacques Rousseau
Rue Aristide Briand	Rue des Matres	Rue Jacques Brel
HLM Armois	Rue des Sarallières	Rue Jean Moulin
Rue Casati	Rue Docteur Gigante	Impasse Jules Guesde
Rue Clemenceau	Place Docteur Gigante	Rue Jules Maigne
Chemin d'Armois	Chemin du Caffort	Rue Julien Fayolle
Rue d'Armois	Rue du Château	Rue La Fontaine des Chiens
Rue de Belgique	Chemin du Gravaure	Lieu-dit "La Fumade"
Rue de Chamat	Rue du Onze Novembre	HLM Les Platanes
Route de Charbonnier	Rue du 19 mars 1962	HLM Les Sarallières
Avenue de Grande Bretagne	Rue du 8 mai 1945	HLM Les Tilleuls
Rue de la Chapelle	Rue E et M Thomas	Lieu dit Moulin Dardelin
Place de la Libération	Rue Elisabeth Barrody	Rue Pierre et Marie Curie
Impasse de la Rochille	Rue Emile Roux	Rue Pasteur
Rue de la 1ère Armée	Rue Emile Zola	Impasse Paul Bert
Rue de l'Air	Rue Flandre Dunkerque	Rue Pierre Beregovoy
Route de Lempdes	Rue Fouret	Rue Robert Schuman
Rue de l'Orée du Bois	Place François Mitterrand	Rue Veysseire
Rue de l'U R S S	Rue Gabriel Péri	Place Victor Hugo
Rue de Seveirag	Place Gambetta	

BUREAU 2 : SALLE POLYVALENTE		
Lieu-dit "Arrest"	Chemin de Pegray	Impasse Fontrevault
HLM Fondary	Rue des Acacias	Rue Gambetta
HLM Ilot Gambetta	Rue des Barthes	Rue Germaine Tillion
Rue Antoine Gasquet	Rue des Chaumes	Place Jean Jaurès
Rue Arnaud	Rue des Ecoles	Rue Jules Ferry
Lieu-dit "Bellevue"	Rue des États-Unis	Place Jules Ferry
Rue Blaise Pascal	Impasse des Forges	Rue Jules Vallès
Rue Blanqui	Rue des Gours	Chemin La Buge du Bois
Lieu-dit "Bouxhors"	Rue des Jardiniers	Chemin La Pierre Blanche
Rue Catinot	Chemin des Mineurs	Lieu-dit "La Taupe"
Lieu-dit "Clair-Vivre"	Chemin des Patres	Rue Lafayette
Lieu-dit "Coincy"	Chemin des Pireyres	Lieu-dit "Le Président"
Place Croix des Horts	Rue des Verreries	Lieu-dit "Les Barthes"
Rue Danton	Rue du Bois	Rue Les Côteaux de la Vizade
Chemin de Chenevaille	Chemin du Bourguet	HLM Les Verreries
Impasse de Chenevaille	Rue du Cézallier	Place Louis Comte
Chemin de Fondary	Rue du Commerce – Arrest	Rue Louis Parassols
Route de Frugères	Rue du Général Leclerc	Impasse Marcelle et Elvire Barbier
Chemin de Grigues	Chemin du Port de Bouxho	Lieu-dit "Megecoste"
Chemin de la Barette	Rue du Président	Place Mendès France
Route de la Centrale	Impasse du Verger	Rue Papillon
Chemin de la Gaieté	Cité Ducellier – Arrest	Impasse Pré-Bourguet
Place de la Résistance	Impasse Elvire et Marcelle Barbier	Rue Roger Joffe
Rue de la Vizade	Rue Enfants de la Leuge	Rue Royale
Avenue de la Vizade	Rue Eugène Gilbert	Rue Sous La Coste des Ve
Chemin de la Vizade-Sud	Lieu-dit "Fondary"	Rue Saint Ferreol
Rue de Megecoste	HLM Fondary	Rue Vercingétorix

COMMUNE DE SAUGUES :

BUREAU 1 : mairie		
Hors communes	Brangeres Chabanettes Domaison Freycenet Giberges La baraque de Perget La baraque du Cros La baraque du matou La Ribeyre La Roche La Rodde La Rouveyre La Vacherie La Veyseyre La Vialle Le Cros Le Luchadou Le Montaillet Le Moulin de Chardon Le Moulin de Couleau Le Moulin de Freycenet Le Moulin de Rodier Le Moulin de Servières Le Moulin de Tissirou Le Peyrou Le Pinet	Le Rouve Le Trouquet Le Vernet Le Villeret Les Esperins Les Plattes Les Salettes Les Salles jeunes Les Salles vieilles Lescure Longeval Mézères Moulin de Rodier Mourennes Navaron Ombret Plombières Poutarelle Pouzas Recoules Recoux Rognac Rozières Servières Viallevieille Villeneuve
Quartier du Gray - rue du Gray - le moulin neuf - rue / impasse Maurice Favard - route / impasse du Montaillet - route de Langeac - impasse des Lilas - impasse de la météo		
Quartier des pouzadouires : - rue des prairies - chemin de Saint Jacques - chemin du Pinet - route du Malzieu - allée du Grand Pré - impasse des jonquilles		
Villages : Andreuges Andreujolet Barrande Beuregard Benistant Bergougnoux		

BUREAU 2 : mairie		
Allée de la Pinède Allée / rue Pré du Seigneur Avenue du Gévaudan Avenue Lucien Gires Chemin des noisetiers Chemin du Calvaire Chemin du Villeret / Le Pré du Villeret Chemin Notre Dame du Gévaudan Cours Gervais Hameau du Jardin Public Impasse Pré Anglade Impasse / rue de Péchamp Impasse des Mourgues Impasse des Parots Impasse des Tanneries Place Charles de Gaulle Place du 11 novembre Place du Docteur Simon Place François Fabre Place Limozin Place Noël Chabanel Place St Antoine Place St Bénilde Place St Médard	Route / rue de Freycenet Rue / chemin de Barrande Rue / place St Roch Rue Alexandre Borde Rue castelvieil Rue Clémence Rue Croix d'Arnaud Rue de la Fontaine des Mourgues Rue de Gallard Rue de la Borie Rue de la Buge Rue de la Demoiselle Rue de la Gardette Rue de la Margeride Rue de la Tour Rue de la Vié Rue de l'Aiguilherie Rue de l'Equerre Rue de l'Hotel de Ville Rue des Carmelites Rue des Cimes Rue des Fossés Rue des Maures Rue des Noisetiers	Rue des Prés Rue des Roches Rue des Sabotiers Rue des Tours neuves Rue du 19 mars Rue du 8 mai 1945 Rue du Breuil / place Rue du Four Rue du Mont Mouchet Rue du Prieuré Rue Duguesclin Rue Emma Roussel Rue Espeisse Rue Grangevieille Rue Joseph Charbonnier Rue Lavoisier Rue Louis Amargier Rue Ménard Rue Portail Delmas Rue Pré Patoux Rue St Jean Rue St Louis Rue Victor Hugo

ARRONDISSEMENT DU PUY-EN-VELAY

COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC :

BUREAU 1 : rive gauche (côté mairie)		
Avenue Charles Dupuy	Impasse de Mercoeur	Pont de la Chartreuse – Les Douglas
Avenue de Coubon	Impasse des prés	Pont de la Chartreuse – Les Chênes
Avenue de la Gare	Impasse du Viaduc	Pont de la Chartreuse – Les Sapins
Avenue Pierre Farigoule	Impasse Foyer-Restaurant	Quartier de la Gare
Centre commercial artisanal Chartreuse	La Chartreuse	Résidence L'Auvergne : Bâtiments A1 – A2 – A3 – B
Chemin de la Chartreuse – Clos de Corsac	Le viaduc	Résidence Le Val de Loire
Chemin de Farnier	Les Patureaux	Résidence Les Peupliers : Bâtiments A et B
Chemin de Genebret	Les Pervenches	Rue de Charensac
Chemin de Montredon	Les Ribeyres	Rue de Corsac
Chemin de Pimprenelle	Les Vignes	Rue de Corsac – HLM de Corsac
Chemin de Roumiou	Pierrefiche	Rue de Genebret
Chemin de la Ligne	Pimprenelle	Rue de la Poterie
Chemin de L'ancien réservoir	Place de l'Eglise	Rue de la République
Chemin des Boutons d'Or	Place de la Mairie	Rue de la Transevenole
Chemin des Patureaux	Place du 8 mai	Rue de St Vosy
Chemin des Pervenches	Plaine de Corsac	Rue des boutons d'or
Chemin des Prés	Pont de la Chartreuse – Les Marronniers	Rue des Hortensias
Chemin des Ribeyres	Pont de la Chartreuse – Les Acacias	Rue des Lilas
Corsac	Pont de la Chartreuse – Les Hêtres	Rue des Myosotis
Côte de Tireboeuf	Pont de la Chartreuse – Les Tilleuls	Rue du Pont de la Chartreuse
Farnier	Pont de la Chartreuse – Les Erables	Rue du Ruisseau
Hameau de Charensac	Pont de la Chartreuse – Les Platanes	Rue du ruisseau – lotissement Pimprenelle
Impasse Belle plaine- résidence le Guyenne	Pont de la Chartreuse – Les Epicéas	
Impasse de Bellevue		
Impasse de la gare		

BUREAU 2 : rive droite (côte bureau de Poste)		
Audinet	Le Pradas	Route du Monteil
Avenue des Sports	Le Suc Pelé	Rue des Bories Basses
Chemin de Jalès	Le Val des Bories	Rue Côteau des Bories
Chemin de la Besse	Les Bories Bas	Rue des Bories
Chemin du Pradas	Les Bories Hauts	Rue des Buandiers
Chemin du Réservoir	Les Pénides	Rue des Dentellières
Chemin du Riou	Lotissement le Brunelet	Rue des Martyrs de Toussieu
Impasse du Pont	Lotissement les balcons d'Audinet	Rue des Moulins
Impasse des pénides	Pigeyres	Rue du 11 Novembre
Impasse des tennis	Place de la Libération	Rue du Riou
Impasse du vallon des bories	Place de l'Ormeau	Rue du Vallon des Bories
La Besse	Rés Le Picardie : Bâtiments	Rue du Vieux Brives
Le Breuil de Doue	Boulogne – Calais – Doullens –	Rue du Garay
Le Cros de Mourgues	Etoile - Amiens	Rue du Pont Vieux
Le Garay	Route de Lyon	Rue du Repos de la Fontaine
Le Martouret		Rue du Breuil de Doue

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE CHADRAC :

BUREAU 1		
Allée Lucie Aubrac Avenue Louis Pasteur Avenue Pierre de Coubertin Avenue Pierre et Marie Curie Boulevard de la Corniche Cours de la Liberté Impasse de la Barrière Impasse de la Lyre Place d'Orléans Place de la Mairie Place des Muses Rue André Chénier Rue Arthur Rimbaud Rue Auguste Renoir	Rue Bernard Buffet Rue Blaise Pascal Rue Boris Vian Rue de l'Aubette Rue de l'Eglise Rue de la Clé de Sol Rue de la République Rue des Rosiers Rue du 11 Novembre Rue du 19 mars Rue du 8 Mai Rue du Centre Rue du Coin Rue Emile Zola	Rue Jacques Prévert Rue Jean Racine Rue Jules Ferry Rue Maurice Ravel Rue Molière Rue Montaigne Rue Mozart Rue Pablo Néruda Rue Pablo Picasso Rue Paul Verlaine Rue Pierre Corneille Rue Saint Antoine
BUREAU 2		
Avenue des Champs Elysées Bâtiment Anémones Bâtiment Bleuets Bâtiment Cyclamens Bâtiment Dalhias Bâtiment Eglantines Bâtiment Glaïeuls Bâtiment Fougères Bâtiment Hortensias Bâtiment Iris Bâtiment Jonquilles Boulevard de la Petite Mer Boulevard Montgiraud Chemin de la Brise	Chemin du Hurlevent Chemin du Zéphir Impasse des Cerisiers Impasse des Lilas Impasse des Mélèzes Impasse des Tilleuls Impasse du Tennis Montée de Chadrac Montée des Alboscs Plaine de Rome Route de Beauregard Route de Figeon Route de l'Observatoire Route de la Météo	Route de Polignac Route de Roderie Rue Beau Soleil Rue Clair Matin Rue de la Borne Rue des Cités Rue des Ecoles Rue des Mésanges Rue des Pinsons Rue des Quatre Saisons Rue des Sources Rue des Vignes Rue Jean Jouliau Rue Joseph Mirmand

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE COUBON :

BUREAU 1		
Allée A – Plein sud	Chemin des terres blanches	Route de Cussac
Allée B – Plein sud	Chemin du Mont	Route de la Croix de Valhory
Allée du Prat de la Vialle	Chemin du Montjonnet	Route de la gare (coté gauche en montant)
Charentus	Chemin du Rail	Route des Farges
Chemin des Chirouzes	Chemin du vieux village	Route des gravières
Chemin de Chantemoine	Impasse de la Loire	Route du Puy
Chemin de Fonfreyde	Impasse de la voie ferrée	Route du Viaduc
Chemin de la Bonnasse	Impasse de la voie verte	Rue Basse
Chemin de la Combe	Impasse des chardons bleus	Rue Centrale
Chemin de la pépinière	Impasse du Carrefour	Rue de l'ancienne école
Chemin de radadéou	Impasse du ruisseau	Rue du calvaire
Chemin de Seriès	Impasse du soleil	Rue du clos
Chemin de Taulhac	Impasse la Lézardine	Rue du Coudert
Chemin de Virenette	Impasse Lous Trays	Rue du four banal
Chemin des esclos	Place de la Fontaine	Rue du petit train
Chemin des Eyssards	Route de Charentus	Valhory
Chemin des Moulins		

BUREAU 2		
Chemin de la Loire bergère	Impasse de la Redonde	Rue des Baronnies
Chemin de Lachamp	Latour	Rue des Vignes-Basses
Chemin de l'assemblée	Le Monage	Rue du 45ème Parallèle
Chemin des sources	Le Pradal	Rue du Château
Chemin du Besset	Les Mourgues	Rue François Couperin
Chemin du chier	Montée des Mourgues	Rue Georges Gounod
Impasse César Franck	Montée des Mourguettes	Rue Georges Bizet
Impasse de la maison forte	Route de Brives	Rue Hector Berlioz
Impasse de la prairie	Route de la Gare (coté droit)	Rue Jean Baptiste Lully
Impasse des artisans	Rue César Franck	Rue Jean Philippe Rameau
Impasse du peintre	Rue Claude Debussy	Rue Marc Antoine Charpentier
Impasse des Vignes-Basses	Rue de la Chabanne	Rue Maurice Ravel
Impasse du Chier Bas	Rue de Monage	Volhac
Impasse du Garail	Rue de Prnaud	

BUREAU 3		
Allée du Parc	Impasse du champ du Cros	Route de Souchiol
Chemin de Chambailoux	Impasse Résidence village	Route du Monastier
Chemin du Champ de sarret	Montée de la Faye	Route du Plan d'eau
Chemin du chier Blanc	Place Clément Janequin	Rue de Chaland
Chemin sous la roche	Place de la Paix	Rue de la Pervencheira
Impasse de Chaland	Places des anciens combattants	Rue de la plaine de gour
Impasse de la ribeyre	Route d'Archinaud	Rue des filatures
Impasse des champs	Route de Dempeyre	Rue des jardins
Impasse des tourterelles	Route de la Darne	Rue du Père Chanès
	Route de l'Olme	Rue du Porche

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 4 : Orzilhac		
Route Laurent Eynac	Impasse du hameau du soleil	Rue de la Prade
Chemin des Bourgères	Impasse la carte	Rue des Courtinaux
Impasse des Bourgères	Impasse Sava	Rue des Frères Brochot
Chemin des Chazes	La bacoune	Rue des Près
Impasse des Bouleaux	Le bourg	Rue du Four
Impasse des Oiseaux	Orzilhac	Rue du Lauzet
Impasse des Prunus	Route de la Faïencerie	Rue Joseph Lashermes
Impasse des Verdièroux	Route de Peyrard	Rue Paul Séjourné
Impasse des Verdiers	Rue de blonde	Rue Saint Maurice
Impasse Devès	Rue de La Chaud	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL :

BUREAU 1		
Lot Les Arcis Chemin des Arcis Lot les Martoux Ch. Des Arcis Chemin de la Bouissonnade Chemin de Ma Campagne CHOURAC Chemin de la Citadelle Cormail Mas de Denise Av. l'Hermitage Sous-Denise Fondation Paradis Ch. La Droit Chemin de la Droit Chemin des Echantoux Route des Estreys	Rue André Giroud Chemin de Cormail Haut Chemin de la Ribeyre Haute Les Terrasses de l'Hermitage Lot Les Hauts de l'Hermitage Le Collet rte de l'Hermitage Les Hauts de l'Hermitage Avenue de l'Hermitage Lot Les Jardins du Pont Vieux Rue Saint Joseph Chemin des Lilas Maison retr. Paradis Route de la Malouteyre Chemin de la Malouteyre	Rue Saint Marcel Chemin des martous Chemin de Mathias Avenue de Mondon Chemin des Oeillets Quartier Paradis Résidence Paradis Route de Polignac Les Vigneaux la Raveyre Les Raveyres La Tarine Les Jardins du Pont Vieux Rue du Pont Vieux

BUREAU 2		
Chemin de l'Arbousset HLM de l'Arbousset HLM l'Arbousset Rue Jean de Bourbon Chemin Charles VII Rude des Chauffourniers Chemin Via Les Combes Impasse des Etats Généraux Rue des Etats Généraux Le Clos de la Fontaine	Rue Abbé Fontanille Rue Jacques Guitard HLM l'Arbousset Lot Soubre La Font (pair) Avenue de la mairie Avenue de Paradis Place du Plot Avenue du Puy Rue de la redevance Rue du Riou	Rue du Rocher Rue Ernest Rogues Rue Guillaume de La Roue HLM rue G. de La Roue Rue Antoine de Sénecterre Rue Auguste Souchon Rue du Sourdet Chemin Charles VII

BUREAU 3		
Rue des Alouettes Chemin du 18 août Chemin de l'Arche Rue Auguste Aymard Avenue Paul Bérard Avenue de la Bernarde Route de la Bernarde Lieu-dit Les Petits Brus Lieu-dit les Brus Route de Ceyszac Chemin du Chaumet Lot Le Chaumet Chemin de Clary	Les Combes Commune d'Espaly Chemin de Compostelle La Coutoule Rue des Fauvettes Rue Victor Hugo Lot Soubre La Font (impair) Route de Langeac Chemin de la Lente Rue des Mésanges Val de Mialaure Mialaure Rue Molière	Avenue Jean Moulin Chemin des Papèteries Le Savel Val du Riou Lot Les Grabeyres Val du Riou Avenue Val du Riou Val du Riou Le Ronzon HLM Route de Saugues Le Séjalat Les Teyssonaires Lot La Veniade Ch. De l'Arche Lot La Vielle Lotissement La Vielle

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE POLIGNAC :

BUREAU 1		
<p><u>Le Bourg</u> Chemin sous Mazel - Chemin sous Cayres - Impasse du Stade - Route de Vassalh - Rue des Ecoles - Rue Jeanne d'Arc - Montée de Louche - Rue Gabriel Moiselet - Rue des Vignes - Impasse des Vignes - Place de l'église - Place Princesse de Polignac - Rue du Levant - Rue du Toria - Place du Toria - Rue de l'Enclos - Impasse de l'Enclos - Rue des quatre vios - Rue du Midi - Rue des Vergers - Route de la Souleïe - Place du Pirou - Rue du Pirou - Impasse du Pirou - Montée de la Crouzette - Rue de la Charreire Basse - Chemin du Charrirou - Impasse du Cadi - Chemin de Roche Grosse - Impasse de Roche Grosse - Montée de Roubert - Impasse de l'Enclos du Pigeonnier - Rue du Pradon - Rue Saint Martin - Rue du Ploura - Rue du Château - Rue de la Ferronnerie - Rue du Valla - Rue de l'Abbaye - Rue du Donjon - Rue du Nord - Chemin des Bachassoux - Chemin de Ridet - Route de Blanzac - La Prade - Route de Champ rouet</p>	<p><u>Cheyrac</u> Rue du Vignal - Impasse du Vignal</p> <p>La Clauze</p> <p>La Bernarde</p> <p><u>Bornette</u> Route de Bornette</p> <p><u>Les Estreys</u> Impasse de Pendara - Impasse des Hironnelles - Impasse des Thuyas - Rue du Village - Rue du Four Banal - Chemin des Ouvagères - Chemin de la Source Minérale</p> <p><u>Le Moulin des Estreys</u> Chemin des Eaux Vives</p> <p><u>La Ribeyre Basse</u> Rue Fontaine du Vallon - Chemin de Rosine - Impasse des Tourterelles - Route des Estreys</p>	<p><u>La Ribeyre Haute</u> Route de la Ribeyre - Impasse du Pont - Impasse du Soleil</p> <p><u>Chourac</u> Rue de Chourac</p> <p>Le Collet Route du Collet - Impasse des Côtes</p> <p><u>Sinzelles</u> Route de Sinzelles</p> <p>La Malouteyre Route de la Malouteyre Route du Mont Denise Chemin des Vignes - La Malouteyre Chemin du Lac - La Malouteyre Plaine de Rome Route de Polignac Chemin de la Boriette Chemin des Lilas Chemin des Sources Le Pont Vieux Avenue de Mondon</p>

BUREAU 2		
<p><u>Beaubac</u> Montée de Bonne Garde - Les Hauts de Bonne Garde - Impasse de la Tour - Route de Marnhac - Impasse des Chambades - Lotissement Ferret - Rue des Terres Blanches - Impasse des Terres Blanches - Chemin d'Isabeau - Impasse du Vignal Grand - Chemin du Jucadour - Chemin du Suc</p> <p>Bilhac</p> <p>Route de Bilhac</p> <p><u>Chambeyrac</u> Rue des Arcades - rue de la Bertine - Chemin du Champ Clos - rue du Château d'Eau - Rue du Four Ancien - Impasse Gravier - Chemin des Pinatelles - Montée du Pressoir - Chemin de la Rouzade</p> <p><u>Chanceaux</u> Rue des Champs des Prés - Rue de l'Escalade - Place Fernand Julien - Impasse du Moulin - Chemin de la Loire - Chemin de Compostelle - Chemin de Loulette</p>	<p>Communac Chemin du Ruisseau - Chemin des Adrets - Chemin du Plateau</p> <p><u>Cussac</u> Allée de Bompard - Chemin du Chalon</p> <p>La Barbeyre</p> <p>Le Cheylard</p> <p>Marminhac</p> <p>Route de Marminhac</p> <p>Le Sentier - Marminhac</p> <p><u>Marnhac</u> Route du Verdier - Route des Houches - Rue des Bacs - Rue du Four - Rue de l'Assemblée - Chemin des Estrissous - Rue de la Fontaine de Pouvy - Impasse des Granges - Rue sous les Horts - Chemin des Écoliers - Impasse de la Forge - Impasse Bonne Espérance - Chemin de la Roche - Chemin du Bois de Lourseyre - Montée de la Gentiave - Impasse des Buissons - Rue de la Calade</p>	<p>Plaine de Bleu</p> <p>Rassasset</p> <p><u>Rochelimage</u> Rue de la Bègue - Chemin de la Roche de Luc - Place du Tilleul - Rue de l'Espinasse - Rue de Beauchastel - Chemin du Pragon</p> <p>Soye</p> <p><u>Tressac</u> Chemin de la Chibotte - Chemin des Coustilles - Chemin du Mouillard - Impasse de l'Abreuvoir - Impasse de la Bénite - Impasse du Brailly - Impasse de Chardon - Impasse de la Grotte - Impasse du Marlin - Impasse des Noisetiers - Impasse des Rochers - Impasse de la Varennes - Rue des Chambées - Rue du Clouzet - Rue du Coudert - Rue de la Croix - Rue de la Maison Forte - Rue Martey - Rue du Martouret - Rue du Métier - Rue du Puits - Rue du Villaret</p> <p>Adresses extérieures de la commune</p>

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 101 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Avenue d'Aiguilhe Rue Becdelièvre Rue du Bessat (à partir du n°6 côté pair) Rue du Bessat (à partir du n°9 côté impair) Rue du Bouillon (tout côté impair) Rue du Bouillon (des n° 0 à 6 côté pair) Rue du Bouillon (à partir n°16 côté pair) Rue Traversière du Bouillon Chemin de Bouthezard Boulevard du Docteur Chantemesse (des n° 0 à 9 côté impair) Boulevard du Docteur Chantemesse (tout côté pair) Rue du Cloître Montée du Cloître Rue du Collège (côté impair) Rue Abbé de l'Epée Rue des Sept Epées	Rue des Farges (côté pair) Place du For Rue Saint-Georges Rue Gouteyron Montée Gouteyron Rue Grasmanent Rue Boucherie Haute Rue Général Lafayette (côté impair) Place Saint-Pierre-Latour Petite place Saint-Pierre-Latour Place de la libération (côté pair) Rue de Lille (côté impair) Cité du Loup Rue de la Manécanterie Rue Anne-Marie Martel Place Saint-Maurice Rue Saint-Mayol Rue Meynard (côté pair) Cité Saint-Michel Boulevard Montferrand Rue Montferrand Rue Pierre de Nolhac	Rue des Pèlerins Rue du Plâtre Place de la Platrière Rue de l'ancien four à poissons Rue Cardinal de Polignac Rue de la prison Commune de rattachement Rue Saint-François Régis (côté impair) Rue Isabelle Romée Boulevard Georges Sand (côté pair) Rue Sarrecrochet Rue Séguret (côté pair) Rue des tables (côté impair) Place des tables Rue Jules Vallés Rue Antoine de Saint-Vidal Rue de Vienne (des n° 0 à 11 côté impair) Rue de Vienne (des n° 0 à 8 côté pair) Rue de la Visitation

BUREAU 102 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Cité des Acacias Rue des Anciens Combattants d'A.F.N Chemin du 18 août Boulevard Carnot Avenue de la Cathédrale Rue Pons de Chapteuil Rue Duguesclin	Rue des Farges (côté impair) Rue Francheterre Boulevard Gambetta Rue Grangevieille (côté impair) Rue du 86 ^{ème} R.I. Place de la Libération (côté impair) Rue de l'Ouche	Rue Pannessac (des n° 70 à 80 côté pair) Rue Boucher de Perthes Rue Ronzon (côté pair) Boulevard Georges Sand (côté impair) Rue Maréchal de Vaux Rue Charles VII

BUREAU 103 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Rue du Bessat (des n° 0 à 9 côté impair) Rue du Bessat (des n° 0 à 6 côté pair) Rue Général Waldeck Boudinhon Rue du Bouillon (des n° 6 à 16 côté pair) Rue Chamarlenc Rue Chaussade (côté impair) Rue Chênebouterie Place du Clauzel Rue Antoine Clet	Rue du Collège (côté pair) Rue du Consulat Rue Traversière du Consulat Rue Courrierie (côté pair) Rue Guy François Rue Grangevieille (côté pair) Place du Greffe Rue Général Lafayette (des n° 0 à 17 côté impair) Rue du Prat du Loup Rue Meynard (côté impair) Rue Adhémar de Monteil	Rue Pannessac (côté pair) Rue Philibert Rue Raphaël Rue Saint-François Régis (côté pair) Rue Rochetaillade Rue Saulnerie Rue Séguret (côté impair) Rue des Tables (côté pair) Rue Vanneau Rue Saulnerie-Vieille Rue Villeneuve

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 104 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 2		
Rue d'Alençon Rue Saint-Antoine Rue du Bac Place du Bac Rue Traversière du Bac Rue Boucherie basse Rue derrière Boucherie basse Rue Traversière de Cadelade Chemin de Sainte-Catherine Rue Chèvrerie (côté impair) Rue Sainte-Claire Rue sous Sainte-Claire Rue sur Sainte-Claire Boulevard de Cluny	Rue de Craponne Rue droite (des n° 0 à 47 côté impair) Faubourg Saint-Jean (des n° 27 à 115 côté impair) Boulevard Maréchal Joffre (côté impair) Rue Général Lafayette (côté pair) Rue Sainte-Marie Rue sous Sainte-Marie Rue du Pallet (côté pair) Rue du Pallet (des n° 1 à 9 côté impair) Place du Pallet	Rue Henri Pourrat Rue du Pouzarot Rue traversière du Pouzarot Place du Planet de la Rabe Chemin Saint-Sébastien Place du Théron Rue de Valenciennes Rue de Verdun Rue Mario Versepuy Rue du Petit Vienne Rue de Vienne (à partir du n°8 côté pair) Rue de Vienne (à partir du n°11 côté impair)

BUREAU 301 – ECOLE PUBLIQUE DU VAL VERT – LE PUY-EN-VELAY 1		
Rue Jean Baudoin Rue Centrale Rue Henri Chas Chemin du Chèvrefeuille Rue Léon et Jeanne Coudeyrette Rue des Eglantiers	Avenue Maréchal Foch (des n° 84 à 148 côté pair) Rue Gabriel Fournery Rue Haute Rue des Jardins Rue Loucheur	Rue Jean Mermoz Montée de Papelingue Place Eugène Pebellier Rue Jules Romains Rue du Ruisseau Avenue du Val Vert

BUREAU 302 – MAIRIE DU PUY-EN-VELAY – LE PUY-EN-VELAY 1		
Rue Gallien d'Adiac Chemin des Alouettes Rue Docteur Michel Arnaud Boulevard Président Bertrand (des n° 0 à 15 côté impair) Rue du côteau des Capucins Côteau des Capucins Rue des Capucins (à partir du n° 20 côté pair) Rue des Capucins (à partir du n°27 côté impair)	Avenue Clément Charbonnier Boulevard Alexandre Clair Rue du Clos de Compostelle Rue de Compostelle Rue Jean-Baptiste Fabre Rue du Général Aubert Frère Avenue du Général de Gaulle Rue de la Girette Haute Rue Lashermes Rue Antoine Martin Rue du Royal Park	Rue Louis Pasteur Impasse du clos Chante Perdrix Rue Chante Perdrix Rue Antoine Pitarch Chemin de la Pommeraie Rue Charles Rocher Rue de la Ronzade (côté impair) Lieu-dit la Ronzade (côté pair) Belvédère du Mont Ronzon Avenue André Soulier (côté pair) Rue Simone Weil

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 303 – MAIRIE DU PUY-EN-VELAY – LE PUY-EN-VELAY 1		
Rue Porte Aiguière Rue Jean Barthelemy Rue Félix Boudignon Impasse Félix Boudignon Place du Breuil Rue des Capucins (des n°0 à 20 côté pair) Rue des Capucins (des n°0 à 27 côté impair) Place de l'Isle Chabran Rue Chaussade (des n° 2 à 50 côté pair) Chemin de la Clède Rue de l'ancienne Comédie Rue Léon Cortial	Rue Courrierie (côté impair) Place du Marché couvert Impasse du Marché couvert Rue Crozatier (côté pair) Rue Saint-Gilles Rue Grenouillit Place de la Halle Rue Saint-Jacques Rue Julien Place aux laines Boulevard Saint-Louis Rue Latour-Maubourg Rue Etienne de Médicis	Rue des Mourgues Rue Traversière des Mourgues Rue Pannessac (côté impair) Rue Saint-Pierre Place du Plot Rue de la Ronzade (côté pair) Lieu-dit la Ronzade (côté impair) Rue Ronzon (côté impair) Rue Alphonse Terrasson Rue Frère Théodore (des n° 0 à 7 côté impair) Rue Frère Théodore (côté pair) Rue Vibert Rue du pensionnat Notre Dame de France

BUREAU 304 – ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC – LE PUY-EN-VELAY 1		
Avenue Salvador Allende – Les Saugnes 2 Lieu-dit la plaine des Baraques Rue des maisons blanches Lot. les maisons blanches Lieu-dit Bonnassou Rue de Chirel	Rue des hauts de Chirel Rue Coste-Deferne Rue de Langlade Avenue Baptiste Marcet (côté pair) Lieu-dit Pranlary Impasse les terrasses du Riou	Chemin du Riou Lieu-dit le Riou Allée les mille roses Rue du clos des Saugnes Lot. le clos des Saugnes Vieux village de Taulhac Route nationale 88

BUREAU 401 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Cité Bel Air Rue Yves d'Allègre Rue de la Roche Arnaud Sentier de la Roche Arnaud Rue Auguste Canard Rue des Chalmettes Rue Dubois Rue Truchard-Dumolin	Avenue Docteur Durand (côté impair) Rue Théodore Falcon Rue Jacmon Rue des Jerphanion Boulevard Philippe Jourde Rue Prosper Mérimée	Avenue d'Ours Mons (des n° 0 à 46 côté pair) Rue Antoine de Saint-Nectaire Rue Louis Oudin Rue Emile Reynaud des n° 23 à 33 côté impair) Rue des Sources (coté impair)

BUREAU 402 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Rue Portail d'Avignon (côté pair) Impasse d'Avignon Faubourg Saint-Barthélémy Boulevard Président Bertrand (des n°15 à 45 côté impair) Boulevard Président Bertrand (des n°20 à 30 côté pair) Rue Richond des Brus Rue Burel Rue Chaussade (à partir du n°58 côté pair)	Avenue Georges Clémenceau (côté pair) Rue des Cordeliers Rue Crozatier (côté impair) Rue du vent l'emporte Allée des droits de l'enfant Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 0 à 29 côté impair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 0 à 16 côté pair) Place des droits de l'Homme Cours Victor Hugo	Chemin des Iris Place Michelet Rue des Moulins Rue du 11 novembre Rue Pierret Rue Emile Reynaud (des n°0 à 19 côté impair) Rue Emile Reynaud (des n°0 à 40 côté pair) Avenue André Soulier (côté impair) Rue des Tanneries

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 403 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Rue Pierre Farigoule (côté pair) Rue Maréchal Foch (côté impair) Rue Maréchal Foch (des n° 0 à 84 coté pair)	Rue de la Fonderie Rue Lavastre Rue de la Passerelle	

BUREAU 404 – SALLE BALAVOINE – LE PUY-EN-VELAY 4		
Impasse Charles d'Again Rue des Amandiers Rue André de Bailliencourt Rue Maurice Barres Avenue des Belges – côté pair (à partir du n° 30) Rue des Bleuets Rue de Bonneterre Avenue de Brugherio	Rue des Cerisiers Rue de Chassende Allée des Hauts de Chastelvol Chemin de Chastelvol Lieu-dit Chastelvol Rue de Coloin Boulevard Bertrand de Doue Rue Aimé Giron Impasse des Glycines Rue des Lilas	Rue Lobeyrac Avenue d'Ours Mons (côté impair) Avenue d'Ours Mons (à partir du n° 46 côté pair) Impasse du docteur Simone Nicolas Rue du docteur Simone Nicolas (côté pair) Rue Ranquet Impasse des Rosiers

BUREAU 405 – SALLE BALAVOINE – LE PUY-EN-VELAY 4		
Lieu-dit La Roche Arnaud Rue Bonnassieu Lieu-dit Chassende Rue Henri Dunant Rue de Dunkerque Avenue Docteur Durand (côté pair)	Rue Edouard Estaunie rue de Farnier Chemin de Farnier Avenue de Saint-Flory Rue Paule Gravejal Lot. les terrasses de Guitard Lieu-dit Guitard	Rue Martin Luther King Avenue de Meschede Rue Jean Moulin Lieu-dit Rompedie Impasse de Rompedie Rue des sources (côté pair) Rue Alexandre Vialatte Chemin du plateau de Mons

BUREAU 406 – ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC – LE PUY-EN-VELAY 4		
Rue du Besson Chemin du Bouchetaud Rue du Bouchetaud Lieu-dit le Bouchetaud Chemin de la Boucheyre Rue des pins de Boulange Rue Jean Brenas Chemin du Buisson Rue du Chateau Rue des Chibottes Chemin de Chouveyre Lieu-dit Chouveyre Rue de la Cité Lotissement Crespy Impasse des crêtes Rue J. A. Cubizolle Avenue des Estelles Lotissement les Estels Chemin du Fieu	Chemin de Fontbonne Lotissement les Hauts de Taulhac Rue du Clos des Hospices Avenue Louis Jonget Rue du Point du jour Cité Le Point du jour Impasse du Lac Allée des gorges du Lion (côté impair) Lieu-dit la gorge du Lion Lotissement les Crêtes Rue Hippolyte Malègue Rue Henri Manneval Avenue Baptiste Marcet (côté impair) Lotissement La Marqueyre Rue Charles Maurin Rue des Muriers Rue du Panorama	Chemin de la Pépinière Lieu-dit la Pépinière Rue Isabeau Perbet Chemin de la Plaine Rue des Pradeaux Lotissement Les Prairies Rue Lieutenant Colonel Marcel Rebeyrotte Rue des Sagnettes Rue du Stade Rue Antoine Valette Rue Haute de la Vaysse Rue de la Vaysse Rue Colonel Verneuil Rue du Four vieux Lotissement les Salliens 1 Avenue du 8 mai 1945 Lotissement les Salliens 2

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 407 – ANCIENNE MAIRIE DE MONS – LE PUY-EN-VELAY 4		
Chemin de Bel Air Lieu-dit le Bois d'Ance Place de l'Assemblée Chemin du Charreyrou Lotissement le pré du Château Impasse du Château Chemin du Chirenc Lotissement La Combe Route du Couderc Chemin du Cros Chemin des Directes Rue de la Fontaine	Chemin de la Forge Chemin des Gardes Chemin de Gendriac Lieu-dit Gendriac Lotissement Fontaine du Loup Impasse de Lyoussac Lieu-dit Lyoussac Chemin des Mauves Lotissement les Mauves Lieu-dit les Mauves Rue du Château de Mons Route de Mons	Village de Mons Village d'Ours Chemin du Parc Impasse de la Prade Impasse de la Prairie Lotissement la Prairie Rue Antonin Raffier Chemin des Ronces Lieu-dit les Ronces Lieu-dit les Rouquisses Chemin des Troènes Chemin du Vallon Rue des Prunus

BUREAU 501 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 3		
Avenues des Belges (côté impair) Avenue des Belges (des n° 0 à 28 côté pair) Impasse de Cluny Avenue Charles Dupuy Rue de la Gazelle (à partir du n° 37 côté impair)	Boulevard Maréchal Joffre (côté pair) Rue Louis Jouvét (côté impair) Route de Montredon Boulevard de la République (des n° 44 à 46)	Rue Jean Solvain (à partir du n° 13 côté impair) Rue Jean Solvain (à partir du n° 14 côté pair)

BUREAU 502 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 3		
Rue derrière Sainte-Agathe Rue Sainte-Agathe Rue Portail d'Avignon (côté impair) Place Cadelade Rue Cadelade Faubourg des Carmes Rue des Carmes Rue Chèvrerie (côté pair) Avenue Georges Clémenceau (côté impair) Avenue de la Dentelle Rue Dolaizon Impasse Dolaizon Rue Droite (côté pair) Rue Pierre Farigoule (côté impair)	Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 18 à 36 côté pair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 29 à 51 côté impair) Rue de la Gazelle (des n° 0 à 37 côté impair) Rue de la Gazelle (des n° 0 à 20 côté pair) Rue Oddo de Gisseys Rue des Chevaliers Saint-Jean Faubourg Saint-Jean (des n° 0 à 25 côté impair) Faubourg Saint-Jean (côté pair) Rue Louis Jouvét (côté pair) Rue Calemard de Lafayette (côté impair)	Rue André Laplace Rue Francisque Mandet Rue du Pallet (des n° 9 à 13 côté impair) Rue du Moulin-Pataud Boulevard de la république (côté impair) Boulevard de la république (des n° 0 à 44 côté pair) Rue Monseigneur Norbert Rousseau Rue Jean Solvain (des n°0 à 13 côté impair) Rue Jean Solvain (des n°0 à 14 côté pair) Rue des Teinturiers

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE :

BUREAU 1 – salle polyvalente		
Allée du château	Impasse du Potager	Place de l'Église
Avenue des sports	Impasse du Repos	Place de l'Europe
Avenue du Plaid	Impasse du Savelat	Place des Béates
Château du villard	Impasse du Suc	Place des 4 chemins
Chemin de Barou	Impasse les Frênes	Place des Ebats
Chemin de Sabadel	La Chabanne	Place du Fournil
Chemin des Calvaires	La Croix des rameaux	Promenade des Rameaux
Chemin des planchettes	La Coste	Rachassac
Chemin des Versonnes	Laprade	RD 15
Chemin du Moulin Neuf	La Prade de Doue	RD 150
Chemin du relais	la vio de garitou	Route de Gagne
Chemin du Verdier	Le Bourg	Route de la Croix
Gagne	Le Boussillon	Route de Rachassac
Impasse Beausoleil	Le Coudert	Place du Fournil
Impasse Bellevue	Le Mas	Route du Villard
Impasse Clos de la Servoisine	Le Moulin Neuf	Rue de Calco
Impasse de la Gagne	Le Pin	Rue de la Croix des Rameaux
Impasse de Laprade	Le Pont Neuf	Rue de la Trende
Impasse de la Trende	Le Roure	Rue de l'Ourche
Impasse de Ville	Le Villard	Rue de Naquera
Impasse des Alouettes	Les Pandraux	Rue de Servissac
Impasse des Bleuets	Lotissement Fondneuve	Rue des Dentellières
Impasse des Buissonnières	Lotissement la Chabanade	Rue des écoles
Impasses des Coquelicots	Lotissement la Croix des rameaux	Rue des Grises
Impasse des Geais	Lotissement les frênes	Rue des Jonchères
Impasse des grives	Mandarou	Rue des Pontails
Impasse des jardins	Montée de la Boucle	Rue du Château
Impasse des Mondonnes	Montée de la Chabanade	Rue du château d'eau
Impasse des Noyers	Montée de Peynastre	Rue du Lavoir
Impasse du Bosquet	Montée de Potage	Rue du Mas
Impasse du Breuil	Montée des Cyprès	Rue du Pêchey
Impasse du Chêne	Montée des passereaux	Rue du Pont
Impasse du Courtil	Montée du Pountet	Rue du Soleil Levant
Impasse du Fromental	Noustoulet	Rue Marie Blanc
Impasse du Mas	Passage de Chapeuil	Sabadel
Impasse du Moulin	Passage de l'Ouche	Ville
Impasse du Pin	Passage du Fournil	Vio de Chapeuil
Impasse du Planet	Passage du Presbytère	Vio romaine
Impasse du Plateau	Passage du 22 juillet 1925	Voie romaine
Impasse du Pont	Place de la Fontaine	
	Place de la Mairie	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 2 – salle polyvalente		
Ancienne RN 88	Impasse des mésanges	Rue Coudeyrette
Arsac en velay	Impasse des patureaux	Rue de Blonde
Avenue Antoine Lavoisier	Impasse des peupliers	Rue de Chirel
Avenue Baptiste Marcet	Impasse des Planches	Rue de la Combe
Avenue Charles Dupuy	Impasse des prés	Rue de Dunkerque
Avenue de la Rochelambert	La Chartreuse	Rue de la Chaud
Avenue de la Pause	La Coste	Rue de la fontaine
Avenue de l'Ermitage	Lantriac	Rue de la Gare
Avenue de Ruessium	La Pépinière	Rue de la Gazelle
Avenue des Belges	La Paravent	Rue de la Poterie
Avenue des Sports	La Plaine	Rue de la prade
Avenue du 8 mai 1945	La Redonde	Rue de l'Anyade
Avenue du Puy	La Terrasse	Rue de la République
Avenue du Val Vert	Le bourg	Rue de l'Assemblée
Avenue Louis Pasteur	Le Clos de Corsac	Rue de la Sumène
Avenue Maréchal Foch	Le Mont	Rue de la Varenne
Avenue René Descartes	Le Puy-en-Velay	Rue de Laussonne
Avenue Saint Flory	Le Riou	Rue de l'Enclos
Avenue Simone Weil	Le Roure	Rue de Pralong
Bombes	Le Val des Bories	Rue des aubépines
Boulevard de la République	Le Val du Riou	Rue des boutons d'or
Bld du Docteur Chantemesse	Les Bastides	Rue des Chauffourniers
Boulevard Maréchal Joffre	Les Buissonnets	Rue des Chevaliers St Jean
Boulevard Président Bertrand	Les Chaumes	Rue des Combes
Boulevard Saint-Louis	Les Granges	Rue des écoles
Brives-Charensac	Les Jardins du Pont vieux	Rue des lavandières
Brouhac	Les Marronniers	Rue des métiers
Centre Hospitalier Emile Roux	les Patureaux	Rue des Moulins
Champcouvert	Les Sagnes	Rue des Patureaux
Chemin de Chanavoux	Lotissement Bouche	Rue des pirouses
Chemin de Chantemoine	Lotissement la Loubeyre	Rue des Rouchas
Chemin de Chazot	Lotissement le parc	Rue des Vigères
Chemin de Doue	Lotissement le petit train	Rue des Vignes
Chemin de Farnier	Lotissement les Estelles	Rue Dolaizon
Chemin de Gendriac	Lotissement les Mauves	Rue du Charirou
Chemin de la Chaud	Lotissement près de la chaud	Rue du château d'eau
Chemin de la coursière	Lotissement Sagnecroze	Rue du Couvige
Chemin de la Double	Maison de retraite	Rue du Four
Chemin de la pinatelle	Maison de retraite Bel Horizon	Rue du Garay
Chemin de Pimprenelle	Marnhac	Rue du Gravirou
Chemin de St Régis	Montée de Plaisance	Rue du Lauzet
Chemin des Alliens	Montoing	Rue du panorama
Chemin des Alouettes	Orzilhac	Rue du Repos de la Fontaine
Chemin des Vignes	Place de la Libération	Rue du 86ème RI
Chemin du Brunelet	Place du Reinage	Rue Estrade
Chemin du château d'eau	Place du plot	Rue Francisque Mandet
Chemin du rioufour	Plaisance	Rue François GIPPET
Condros	Pommard	Rue haute
Coubon	Résidence Beau Soleil	Rue Henri Chas
Couteaux	Résidence Roche Arnaud	Rue Jean Brenas
Doue	Rohac	Rue Jean de Bourbon
EHPAD Le Grand Pré	Route de Dempeyre	Rue Jean Monnet
Espaly Saint Marcel	Route de Freycenet	Rue Jean Solvain
Faubourg Saint-Jean	Route de Malescot	Rue Jules Romain
Fay la Triouleyre	Route de Montchamps	Rue Lavastre
Fourchaud	Route de Montredon	Rue Louis Jouvét
Foyer Saint-Jean	Route de Polignac	Rue Maurice Barrès
Foyer Vert Bocage	Route de Saint-Julien	Rue Maurice Schumann
Frejus	Route de Souchiol	Rue Porte franchise

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Givors Immeuble beau séjour Impasse Beaurepaire Impasse de la carrière Impasse de la Coursière Impasse de la Tuilière Impasse des Argiles Impasse des aubépines Impasse des artisans Impasse des Bouleaux Impasse des Chalets Impasse des grillons Impasse des Lilas	Route de Tournecol Route des 3 fontaines Route du Fraisse Route du Monastier Route du Monteil Route du Puy-en-Velay Rue Antonin Raffier Rue Charles Rocher Rue Chaussade Rue Chénebouterie Rue Claude Debussy	Rue Saint-Exupéry Rue traversière Rue Vaneau Saint- Antheme Saint-Etienne Lardeyrol Saint-just Saint-Pierre-Eynac Taulhac Tournecol Uveyres Volhac Zone de Chirel Zone industrielle
--	---	---

BUREAU 3 - salle polyvalente		
Avenue de Pebellit Avenue du Mont Faron Chemin de la Valette Impasse Chouvet Impasse Coste Sourde Impasse de Courbière Impasse de la Berthe Impasse de la bise Impasse de la Croze Impasse de la vianette Impasse de Moncouroux Impasse de Saint-Germain Impasse des Alizés Impasse des Ayasses Impasse des quatre vents Impasse des Maquisards Impasse du Bosquet Impasse du Fromentou Impasse du Petit Bois Impasse du pin	Impasse du point du jour Impasse du Pré Long Impasse du Vallon Impasse du viaduc Impasse La Pinède Impasse Le Champ La Berthe La roche rouge La Station Le Petit Bois Lotissement La Croze Lotissement Le Champ Montagnac Montée de la Chabanne Montée de la Croix Montée de la Sabotte Montée des Ozeilles Montée des rioux Passage des marronniers Pebellit	Peyrard Place de Pebellit Priouret Route de Peyrard Route de Saint Germain Route de Servissac Rue de Courbière Rue de la Rocade Rue de la Pelote Rue de la Source Rue des Blés Rue des Eglantiers Rue des Genêts Rue des Tourterelles Rue du Caïre Rue du Creux des Bonnets Sarrazine Servissac

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE SAINT-PAULIEN

BUREAU 1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Primaire		
Avenue de la Rochelambert	Lotissement les Cités	Rue de la Chapelle des Pénitents
Avenue Pierre Julien	Lotissement les Ribbes	Rue de la Motte Féodale
Avenue Ruessium	Place Claude Bonnefoux	Rue de l'Acqueduc
Champagne	Place de Gaulle	Rue de Lante
Champagne pierre brune	Place de la Prade	Rue de L'Anyade
Chemin de Bertaud	Place de l'Église	Rue de l'Evéché
Chemin de Choubert	Place des AFN	Rue des écoles
Chemin de la Croix des pères	Place des Anciens Combattants	Rue des pas perdus
Chemin de la naute	Place des Sabots	Rue des remparts
Chemin de la sablière	Place du Marchedial	Rue du Docteur Chabanet
Chemin de l'espérance	Place Jean XXIII	Rue du Haut Solier
Chemin de verdaye	Place Jeanne d'Arc	Rue du Lac
Chemin des voleurs	Place Notre Dame Haut Solier	Rue du Michalat
Chemin du Bourbouilloux	Place Saint Georges	Rue du Periou
Chemin du stade de chomeil	Résidence du parc	Rue Estrucille
Cité Bongiraud	Route de Blanzac	Rue Gallien d'Adiac
Complexe aquatique Bar étang	Route des cités	Rue Général Daurier
Côtes de Choubert	Route des Ribbes	Rue Joannes Denave
Derrière les remparts	Route des Ribbes « Les cités »	Rue Saint Joseph
Impasse du Chapître	Rue André Chanal	Rue Soeur Ligorie
Impasse Ruessium	Rue Armand	Rue Velaune
Lot Les Varennes	Rue Bollene	Tressac
Lotissement Clos Favier	Rue Chabron de Soleilhac	Usine de Boivelle
Lotissement Le Champlouis	Rue Chateau Fornel	Verignac
Lotissement Les Aurouzes	Rue Cité vieille	Via du Pei
		Zoubiroux

BUREAU 2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Maternelle		
Anazac	Impasse Via Le Puy	Route de Marminhac
Anviac	La pierre plantée	Rue Bela Chareira
Avenue de Pérouet	La Rochelambert	Rue de la Croix
Belvédère du Lac	La Valette	Rue de la Ferme école
boite postale	Le lac	Rue de La Fontaine
Chassagnolles	Le Monet	Rue de l'école
Chassaleuil	Le Puy-en-Velay	Rue de Peyre Biaire
Chavagnac	Les Baraques	Rue des Fourches
Chemin de la Pinatelle	Lotissement le petit lac	Rue des Iris
Cougeac	Lotissement le petit lac II	Rue des Listes
Impasse des Acacias	Lotissement Le Grand Lac	Rue des Pins
Impasse des Aubépines	Lotissement le Lac	Rue des Sorbiers
Impasse de Erables	Marcilhac	Rue du Moulin
Impasse des Gentianes	Mas Vellavi	Soddes
Impasse des Pommiers	Montée du Lac	Treloussere
Impasse des Roseaux	Nolhac	Vergezac
Impasse des Saules	Orcenac	Vialette
Impasse des Tilleuls	Pouvey	Zone Artisanale de Nolhac
Impasse du Four	Rassasset	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE VALS-PRES-LE-PUY :

BUREAU 1		
Avenue de Vals Avenue des Droits de l'Homme Belle Plaine Chemin de la Girette Chemin de la Sermone Chemin de la Sermone Haute Chemin des Brioudes Chemin des Rois	Chemin Sans Quartier Impasse des Moulins Place du Monastère Place du Pont Quai du Dolaizon Rue André Bernard Rue Charles Martin Rue de l'Ecole Normale	Rue des Artisans Rue du Beal Rue du Bel Anis Rue Guillaume Chaballier Rue Jacques Viscomte Rue Laurent Brolles Rue Milhit Enjolras

BUREAU 2		
Avenue Charles Massot Avenue de l'Europe Avenue Jean Moulin Avenue Jeanne d'Arc Boulevard Bertrand Chemin de Bonnassou Chemin de la Borie Blanche Chemin d'Eycenac Impasse du Pont Impasse Saint-Benoît Place de la Mutualité Place du Couvige	Route de Pranlary Route de Saint-Christophe Route du Carmel Rue Centrale Rue Charles Nicolle Rue Danton Rue de l'Aubépine Rue de Sinety Rue des Anciens Combattants Rue des Ecoles Rue des Jardiniers Rue du 8 mai 1945	Rue du Charirou Rue du Pont Rue du Riou Rue du Val Fleuri Rue Francisque Enjolras Rue Général Beaugier Rue Jean Monnet Rue Joseph Rumillet Rue Louis Brioude Rue Marcel Pagnol Rue Saint Benoît

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

COMMUNE D'AUREC-SUR-LOIRE :

BUREAU 1 : Maison des Associations		
Avenue de la Gare – Bâtiment les Buis Avenue de Firminy (côté impair du n°1 à 23) Avenue de la Gare Avenue du Pont Avenue du Pont - Bâtiment Les Hêtres Bâtiment Les Buis Beaurende Beauvoir Bellevue Chemin de la Moure Chemin de l'Oeillet Chemin de Passe Vite Chemin du Pavé Chemin du Réservoir Chemin du Taillis Immeuble les Buis Impasse de la Pommeraie Impasse des Cèdres Impasse des Pommiers Impasse du Crai	Impasse du Ruisseau La Combette La Grande Vigne-Nurol La Naverte La Rivière Le Bret Le Buisson Le Sagnat Les Barques Les Combes Les Hautes Berges Les Hyverts Les Platières Lhermet Lotissement Verte Colline Mons Nurlet Nurol Place de la Coix Place du Breuil Port Buisson	Route de Bas-en-Basset Route de Nurlet Route de Nurol Route des combes Rue de Chazourne Rue de la Grande Boucle Rue de la Plaine (côté impair du n°1 à 3 / côté paire du n°2 à 10 Rue de la Rivière Rue de l'Esplanade Rue de Saint-Genex Rue des Allières (côté impair du n°1 à 15 / côté pair du n°2 à 16) Rue des Cheminots Rue des Platanes Rue des Puits Rue des Vignes Rue du Buisson Rue du Monument Rue Esplanade

BUREAU 2 : Ecole primaire publique		
Allée des Amis Auberge du Moulin Avenue des Grands Prés Avenue du 8 Mai Bâtiment les Jacinthes Bâtiment les Marguerites Bâtiment les Myosotis Bâtiment les Orchidées Bâtiment les Violettes Chemin de Bayle Chemin de la Prade Chemin de l'Ecole Chemin de l'Etoile Chemin de Mandrin Chemin de Quilloux	Chemin des Girards Chemin du Fleuve Chemin du Lavoir Chemin du Vieux Moulin La Rotte Le Brouilli Le Tour Les Ollagniers Lotissement le Garay de Fournier Lotissement les Châtaigniers Lotissement le Ponton Place de la Gare Place des Perrots Quilloux rue des Ormes	Roche d'Oiseau Rue de la FLACHERIE Rue de la Plage Rue de la Plaine (côté pair du n°12 au 20 / côté impair du n°5 au 19) Rue de l'Echelle Rue de l'Industrie Rue des Ollagnières Rue des Perrots Rue des Ribes Rue du 8 Mai Rue du Brouilli Rue du Pont Neuf Rue Haute Rue Tranquille

BUREAU 3 : Résidence Les Tilleuls		
Avenue du Velay Bouffeton Chanteloire Chemin des Rameaux La Faye La Grangeasse La Tour d'Oriol Le Cortial Le Sauze Les Roures Les Sauvages Lotissement des Rameaux	Lotissement les Rameaux Lotissement les Gimberts Oriol Ouillas Pied Pifoy Place de l'Eglise Roures Route de fa Faye Rue Centrale Rue de la Coursière Rue de la Loire	Rue de l'Hospice Rue des Freydières Rue des Genêts Rue des Gmberts Rue des Marronniers Rue des Tuileries Rue du 19 Mars 1962 Rue du Clos Rue du Commerce Rue du Prieuré Rue Hospice Tachon

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 4 : Maison des Jeunes		
Rue du Verger Avenue de Firminy Avenue de Verdun Avenue du Forez Bâtiment les ARBOUSIERS Bâtiment les BRUYERES Bâtiment les CHARMES Bâtiment les DAHLIAS Bâtiment les DAPHNES Bâtiment les LILAS Lotissement la Bédouire Lotissement le Garay Lotissement les Cèdres Lotissement les Crozes	Lotissement le Grand Verger Bâtiment les Narcisses Bâtiment les Primevères Bâtiment les Roses Bâtiment les Tulipes Bâtiment les Erables Bonnefond Boulevard Saint-Roch Cotevière Le Grand Vallon Les Peyrolias Place des Echaneaux Route de Firminy Route de Saint-Paul	Rue de la Source Rue des Allières (côté impair du n°17 au 31 / côté pair du ,°18 au 32) Rue des Chevreuils Rue des Ecureuils Rue des Rogations Rue des sous bois Rue des tourterelles Rue du Collège Rue du Levant Rue du Patural Rue du Rond Point Rue du Vallon

COMMUNE DE **BAS-EN-BASSET** :

- Bureau n° 1 : électeurs du bourg de Bas-en-Basset essentiellement
- Bureau n° 2 : électeurs des villages environnants :

Lavoux La Combe Pizet Morand Crouzet Thezenac Montmeat	Cremerolles Ancette La Roche Gourdon Basset Ranchevoux	Loudun Bourzai Fouilloux Manchet Labiec Le Roure
--	---	---

COMMUNE DE BEAUZAC :

BUREAU 1 : mairie		
Avenue Louis Pasteur	Le Robert	Rue des Acacias
Avenue Maréchal Leclerc (côté droit)	Le Suc	Rue des Chataigniers
Avenue Maréchal Foch (côté droit)	Le Theil	Rue des Chênes
Bérard	Le Viallard	Rue des Peupliers
Chazelet	Les Bernauds	Rue des Remparts
Route de Chazelet	Les Granges	Rue des Sausses
Chemin de Daveine	Les Préaux	Rue des Sillous
Chemin de la Dent	Les Valettes	Rue des Tilleuls
Chemin de la Varenne	Les Vivats	Route des Vivats
Chemin de l'écu	Lotissement Clos Rousset	Rue du Cimetière
Chemin Roche Renard	Lotissement Le Blanchard	Rue du Faubourg
Chizeneuve	Lotissement Les Granges	Rue du Suc
Chossac	Quartier Les Granges	Rue Georges Clémenceau
Combres	Montillon	Rue Grand Rue
Grandchamp	Montourtier	Rue Traversière
Impasse de l'Abreuvoir	Chemin de Montourtier	Rue Victor Hugo
Impasse Pré du Château	Route de Montourtier	Route de BAS
Impasse des Pièces	Place de l'église	Route de la Colline
Impasse du Lotissement du Suc	Place de l'Espace de l'Europe	Rue des Gaules
La Charreyre	Place de Courbessine	Rue Belle Vue
Route de la Charreyre	Place du Cuerq	Rue de la Fouillouse
La Croix blanche	Place du Marché	Rue des Jonquilles
La Croix de l' Horne (côté droit)	Place du Métier	Rue des Lamberts
La Dorlière (côté droit)	Plaine de Piroles	Rue de la Sagne
La Fretisse	Quartier de la Combe	Chemin du Vent
La Nauthe	Route de Combres	Rue du Verdier
La Varenne	Hameau de Combres	Route de Bérard
Le Cortial bas	Rue de la Grande fontaine	Impasse de Bérard
Le Cortial haut	Rue de la Madeleine	Chemin de Fayet
Le Moulin de Confolent	Rue de l'Atelier	Route du Moulinet
Route du Cortial	Chemin de la Vierbe	Rue de Blanchard
Chemin des Fermes	Chemin de la Roulande	Route de Retournac (côté droit)
Chemin du Pâtural	Rue du Cortial-Haut	Route de la Varenne

BUREAU 2 : Mairie		
Arthaud	La Grouleyre	Piroles
Rue des Artisans	La Para	Rue de l'Ancienne Poste
Avenue Charles De Gaulle (côté gauche)	Le Fraisse Haut	Rue de l'École
Avenue Maréchal Foch (côté gauche)	Le Monteil	Rue de Bessenay
Avenue de la Gare	Le Moulin	Rue de Camigliano
Avenue Maréchal Leclerc (côté gauche)	Le Plat	Rue de Pont de Lignon
Bouteyrolles	Le Riou	Rue des Ollières
Bransac	Le Rousson	Rue des Pinatons
Brenas	Les Bruyères	Rue des Pins
Route de Brenas	Les Ollières	Rue du Castel
Chanteduc	Les Olliers	Rue du Centre
Rue du Garay de la Chaud	Les Pinatons	Rue du Foyer Bon Secours
Chemin de Côte Chaude	Les Rioux	Rue du Lotissement la Garenne
Côte Chaude	Les Roberts	Rue du Verdoyer
Chemin du Rousson	Lioriac	Vaures
Impasse du Rousson	Lotissement Le Bouchillou	Vourze
	Lotissement du Verdoyer	Zone artisanale Piroles
	Impasse le Verdoyer	ZI de Piroles

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Chemin des Bruyères	Peyragrosse	Route du Ravin des Bos
Chemin de Champ Bouriva	Hameau de Chevalier	Chemin du Champ-Farrier
Chemin de Tateuil	Route de Chevalier	Rue du Four
Chevalier	Impasse du Colibri	Route de la Garenne
Confolent	Rue du Colombier	Quartier du Lavoir
Rue du Communal de Confolent	Route des Côtes	Route de Lioriac
Grand	Route du Cros	Route du Monteil
Route de Grand	Rue Doutrand	Route de la Perdoua
Impasse de Grand	Impasse des Garipelles	Riou Petit
La Croix de l'Horme (côté gauche)	Rue de la Loire	Quartier du Rocher
La Grange	Rue des Lunaires	Route du Pont Suspendu
Chemin de la Para	Rue des Lys	Route de la Versane
Rue du Piarou	Quartier de Riva	Chemin du Garay du Ban
Rue de la Pompe	Rue de la Rivaterre	Quartier de la Béate
Rue de la Vigne	Place du Wagon	Route de Beaux
Rue des Vignobles	Rue de Bransac Bas	Route de Fonzal
Impasse du Barret	Chemin de Carcavet	Route du Gour de Loulette
Rue des Combeaux	Impasse des Guaritoux	Rue Espace Peyron
Rue des Garnasses	Route du Bord de Loire	Route du Stade
Rue de Bransac Haut	Impasse des Paillasses	Route de Saint-Privat
Impasse du Puits	Rue de Vaures	Route de Retournac (côté gauche)
Route de Chanteduc	Route de Confolent	

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

BUREAU 1 : Mairie - Rez-de-chaussée		
Chemin des Airelles	Chemin des Fougères	Les Paneyrons
Place des Balles perdues	Route du Fraisse	Les 4 Maillons
Rue Basse	Chemin des Genêts	Les roberts
Beaujeu	Chemin de la Grand'Terre	Les Tavas
Bel-Air	Grangeage	Ladreyt
Chemin du Bocage de Lambert	Rue des Grives	Route de Lambert
Chemin du Bois du Genest	Chemin de la Guespy	Larcisse
Impasse du Boissillou	Guillon	Chemin du Lizieux
Chemin des Bruyères	Rue Haute	Impasse du Lizieux
Chabannes	Rue des HLM Lambert	Chemin du Luquet
Montée du Chant de l'Âme	Chemin des Jonquilles	Manissole
Chantoiseau	Rue du Juste Milieu	Chemin du Mézenc
Chemin de Chantoiseau	La Bâtie de Cheyne	Impasse du Mézenc
Cheyne	La Bétrix	Côte de Molle
Chemin de Chomier	La Bruyère	Impasse de Molle
Impasse de Chomier	La Celle	Rue des Morilles
Cité Cévenole	La Chauillère	Pailler
allée de la Clairière	La Riaille Noire	Chemin du Pain du Coucou
Impasse du Clos Gentil	La Rionde	Chemin du Pascuralou
Chemin du Coin du Bois	La Souche	Péaure
Traverse du Coin du Bois	Le Bois des Mélèzes	Chemin du Petit Bois
Route du Collège	Le Bois du Genest	Peymartin
Couret	Le Cholet	Chemin de Peyrouet
Chemin de la Croisière	Le Cros du Cheyne	Pont de Luquet

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Chemin de la Croisière-l'Etang	Le Genest	Chemin des Prairies
Chemin de la Croisière – Pont de la Dame	Le Genêt d'Or	Chemin du Pré de Graine
Route de Devesset	Le Pont des Combelles	Chemin des Prés
Chemin du Dragon	Le Pont du Cholet	Chemin de la Roseraie
Chemin des Ecureuils	Le Sarzier	Sagnemorte
Chemin des Epilobes	Lotissement Le Versant	Chemin des Sources
Filetrame	Les Balayes de la Celle	Rue Traversière
Flachet	Les Baradons	Chemin du Vallon
Chemin de la Forêt	Les Brayes	Sentier du Vallon
	Les Combelles	Chemin Vert
	Les Digons	Chemin du Village
	Les Lebreynes	

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

BUREAU 2 : Mairie – 1^{er} étage		
Arcelet	Le Carrefour	Rue Neuve
Astier	Le Champ	Rue du Paoulou
Promenade des Balayes	Le Champ Fleuri	Chemin des Pendants
Chemin du Bois de Jean	Le Cher	Pertuis
Bois Vialotte	Le Chomor	Peyberninc
Bonhomme	Le Crouzet	Chemin de la Plage
Cellier	Le Monastier	Chemin du Plateau
Rue du Champs de Mars	Le Pin	Traverse du Plateau
Chantegrenouille	Le Pont de Mars	Chemin du Pont de la Dame
Route de Chante grenouille	Le Riou la Grange	Rue de la Poste
Chemin du Chaperon rouge	Le Rouge	Poutran
Charreyrial	Le Tailleur	Chemin du Pouzarot
Chemin des Costilles	Les Balayes	Chemin de Pralong
Cros d'Allier	Les Balayes de l'Ermitte	Praméas
Cros de la Grange	Les Basties	Chemin des Primevères
Rue des Ecoles	Les Boisselière	Puissant
Place de l'Eglise	Les Chatoux	Rue des Quatre Saisons
Rue de l'Eglise	Les Cheneaux	Riondet
Chemin des Enfants à la Montagne	Les Eyrauds	Romières
Fonzalloux	Les Eyres	Route de Sainte-Agrève
Gérenton	Les Fanges	Chemin de Salettes
Gory	Les Ponsonneyres	Chemin du Sarzier
Rue de la Grande Fontaine	Les Ribeyres	Sauron
Chemin des Griottes	Les Roches	Chemin des Sautières
La Bourghea	Les Saliques	Sayères
La Crouzette	Les Sapins	Chemin de la Scie
La Fayolle	Les Serpeyres	Sicabonnel
La Fayolle du Lac	Les Vernes	Simondon
La Grange	Les Versas	Route du Stade
La Maisonneuve	Lauzon	Chemin du Suc Allard
La Petite Fayolle	Chemin de Magnac	Route de la Suchère
La Place	Rue de la Mairie	Chemin du Tailleur
La Riaille du Chomor	Maisonneuve de Romières	Chemin de Tata Zoé
La Suchère	Place du Marché	Rue du Temple
La Touche	Route du Mazet	Route de Tence
La Vigne	Chemin de la Montée	Chemin de la Touche

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Le Bosquet	Chemin du Moulin	Vermillon
------------	------------------	-----------

COMMUNE DE DUNIERES :

BUREAU 1 : Dunière centre		
Allée du Solier Avenue de la Gare Avenue du 19 mars 1962 Chemin des Noisetiers HLM La Moye Impasse des Pinacelles Impasse des Tilleuls Lieu-dit Berthollet Lieu-dit Les Aillards Lotissement clair Matin Lotissement de l'Olivier Lotissement Le Champ Fleuri Lotissement le Château Lotissement l'Orée de ville Montée Saint Joseph Place de Dela-L'Eau	Place de l'Hôtel de Ville Place Saint Martin Quartier de Beraud Route du Fraisse Rue d'Annonay Rue de Bellevue Rue de la Croix Rue de la Croze Rue de la Mutualité Rue de l'Eglise Rue de l'Industrie Rue de Saint Pal Rue de Saint Régis 5 Rue de Ville Rue des Cots	Rue des Iris Rue des Jardins Rue des Mouliniers Rue des Pinacelles Rue du 19 mars 1962 Rue du 8 Mai Rue du Château Rue du Moulin Rue du 11 Novembre Rue du Stade Rue Forestiere Rue neuve Rue Notre Dame Rue Saint Martin Rue Traversière

BUREAU 2 : Ecart et quartiers hauts		
Chemin de la Tour Chemin des Airelles 13 Chemin des Fougères Chemin du Pin Impasse des Douglas Le Bel Horizon – Berc Les Balcons de Malataverne Les Hauts de Miramand Lieu-dit Belle-Côte Lieu-dit Berc Lieu-dit Bercary Lieu-dit Blanchard Lieu-dit Chirat Lieu-dit Coualoup Lieu-dit Cublaise Lieu-dit Faurie Lieu-dit Fourneaux Lieu-dit Gournier Lieu-dit Guignebaude Lieu-dit La Bruyère Lieu-dit La Bruyère Haute Lieu-dit La Chabanna Lieu-dit La Chaux de Planchard Lieu-dit La Combe de Berc Lieu-dit La Côte Lieu-dit La Fabrique Lieu-dit La Gueuze Lieu-dit La Paille	Lieu-dit La Ribeyre Lieu-dit La Roue Lieu-dit La Vernelle Lieu-dit La Villette Lieu-dit L'Allier Lieu-dit le Badet Lieu-dit Le Badinin Lieu-dit Le Bancel Lieu-dit Le bois de Vialle Lieu-dit Le Brulat Lieu-dit Le Champagne Lieu-dit Le Compty Lieu-dit Le Cros Lieu-dit Le Crouzet Lieu-dit Le Fouvet Lieu-dit Le Genêt Lieu-dit Le Mazet Lieu-dit Le Mirail Lieu-dit Le Petit Compty Lieu-dit Le Pin Lieu-dit Le Pinet Lieu-dit Le Solier Lieu-dit Lerissel Lieu-dit Les Aulagnières Lieu-dit Les Balayes Lieu-dit Les Chaizes Lieu-dit Les Chaneaux Lieu-dit Les Cots Lieu-dit Les Lagers	Lieu-dit Les Razes Lieu-dit de l'Etoile Lieu-dit Limenesse Lieu-dit Maisonnettes Lieu-dit Malataverne Lieu-dit Philippot Lieu-dit Picholet Lieu-dit Planchard Lieu-dit Pont de Faurie Lieu-dit Pont de Miramand Lieu-dit Salcrupt Lieu-dit Ville Lot de la Tour Lot La Côte Lot Le Bancel Lor Le Soleil Lot Les Chanterelles Lot Les Cimes Lot Les Sorbiers Montée de l'Adret Route de la Vernelle Route du Champ Route du Cros Rue de Bel Air Rue de Rochefoy Rue des Bruyères Rue des Chanterelles Rue des Sources ZA de Faurie

COMMUNE DE LAPTE :

Bureau 1 : Bureau de Lapte		
Bugnazet	Lapte – Le Bourg	Les Hauts de Champséauve
Buniat	Le Bouchet	Les Mollières
Chambourenne	Le Fauvet	Les Planchettes
Chamdappe	Le Moulin du Bouchet	Les Rochers
Champséauve	Le Petit Bouchet	Les Vareilles
Chassemarais	Le Pis de Lous Gais	Lotissement la Bruyère
Fabé	Le Rivier	Lotissement d' Oudreyches
Grangeneuve	Le Suc du Lac	Lotissement l' Adret
La Bruyère	Les Aulanais	Maisonneuve
La Champ	Les Champs	Mazalibrand
La Dauze	Les Chazellies	Mazard
La Gare	Les Chemineaux	Mombré
La Morlière	Les Chomettes	Oudreyches
La Passoire	Les Communaux	Prabet
La Rigueur	Les Crêts	Prasset
La Souche	Les Garnas	Route du Bouchet
La Suchère	Les Gâtres	Vierneton

Bureau 2 : Bureau de Verne		
Barrage de Lavalette	La Lèche	Le Village de Vauclair
Berthouzis	La Riaille	Le Village du Lac
Brossettes	La Sagne	Les Bruyérettes
Champ Cumis	La Vernelle	Les Cartelas
Champlafond	Le Betz de Verne	Les Communaux de Verne
Chazeaux	Le Bru de Verne	Les Lots
L'Aulagnier	Le Chauchet	Les Scias
La Chambertièrre – Basse	Le Lac	Louvivier - Verne
La Chambertièrre – Haute	Le Moulin de Brossettes	Merdailhac
La Chaud de Verne	Le Moulin de L'Aulagnier	Montjuvin
La Chazotte	Le Patureau	Peyrisis
La Chomette	Le Peyron de Verne	Piboulet
La Combe	Le Peyronnet	Pralong
La Combe – Montjuvin	Le Suc de l'Ange	Verne
La Gardille		

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE MONISTROL-SUR-LOIRE :

Bureau n°1 : Gymnase centre-ville		
Champ Gounoux	Lieu-dit Le Cordu	Place de l'Église
Château de Martinas	Lieu-dit Le Petit Maissonny	Place de Vaux
Chemin du Betz	Lieu-dit Le Prince	Place Néron
HLM le Parc	Lieu-dit Les Razes Brulées	Quartier des Roches
Impasse de l'Evêché	Lieu-dit Martinas	Résidence L'Hélianthe
Impasse des Châtaigniers	Lieu-dit Montessus	Route d'Aurec
Le Champ Gounoux	Lieu-dit Orcimont	Rte d'Aurec
Les Baraques	Lieu-dit Prailettes	Rue de Charbonnel (côté Pair du
Les Baraques de Champeau	Lieu-dit Route d'Aurec	22 au 28 – côté Impaire du 3 au
Les Hauts de Beauvoir IV	Lot Les Hauts de Beauvoir V	29)
Les Reveyrolles Brulées	Lot. HLM Les Hauts de Beauvoir	Rue de l'Evêché
Lieu-dit Antonianes	Lot. Les Hauts de Beauvoir	Rue des Acacias
Lieu-dit Beauvoir	Lotissement Brun	Rue des Capucins
Lieu-dit Bellevue	Lotissement HLM Le Canal	Rue des Chataigniers
Lieu-dit Bruyeres du Prince	Lotissement Le Beauvoir	Rue des Frênes
Lieu-dit Cazeneuve	Lotissement Le Canal	Rue des Marronniers
Lieu-dit Champ Gounoux	Lotissement Le Parc	Rue des Mûriers
Lieu-dit Champeau	Lotissement Les Tilleuls	Rue des Noisetiers
Lieu-dit La Rivoire Haute	Orcimont	Rue des Sans Culotte
Lieu-dit Le Betz	Place de la Victoire	Rue des Tilleuls

Bureau n°2 : Gymnase centre-ville		
Allée de la Côte	Ferme	Lieu-dit Les Revendus
Allée des Bergères	La Côte	Lieu-dit Route de Cheucle
Allée des Chanterelles	La Crou	Lieu-dit Tranchard
Allée des Mousserons	La Crou de Cheucle	Lot. Les 2 Fontaines – La Rivoire
Allée des Rosés	La Ferme – La Rivoire	Place du Pinet
Allée des Terriers	La Rivoire Basse	Pont du Pinet
Chemin de la Campagne	La Rivoire Basse – La Ferme	Résidence TERRE DE SIENNE
Chemin de la Côte	Le Clos de la Source	Route de Cheucle
Chemin des Pins	Le Flachat	Route de la Ferme
Chemin des Razes	Le Grand Garet	Route des Razes
Chemin des Rochers	Le Peyron Haut	Route des Revendus
Chemin des Sources	Le Pinet	Route des Villages
Chemin des Terriers	Le Pont du Pinet	Route des Villages – La Campagne
Chemin du Flachat	Les Gravières de Cheucle	Route des Villages – La Côte
Dom. de la Rivoire – Sources	Lieu-dit Beau	Route des Villages – Les Pins
Dom. de la Rivoire – La Campagne	Lieu-dit Le Bruchet	Route du Chambon
Dom. de la Rivoire – La Côte	Lieu-dit Le Chambon	Route du Chambon – La Côte
Dom. de la Rivoire – Les Genêts	Lieu-dit Le Flachat	Route du Pinet – Les Rochers
Dom. de la Rivoire – Les Pins	Lieu-dit Le Mas	Rte des Villages – Les Sources
Dom. de la Rivoire – Rochers	Lieu-dit Le Peyron Bas	Rte des Villages – Les Terriers
Dom. de la Rivoire – Les Terriers	Lieu-dit Le Pinet	Rue du Pinet
Domaine de la Rivoire	Lieu-dit Les Razes	Rue Rémi Dautre

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Bureau n°3 : Gymnase centre-ville		
Allée Arthur Rimbaud	HLM Le Garay	Lieu-dit Tourton
Allée du Cimetière	HLM Le Monteil	Lieu-dit ZI Le Monteil
Allée Vitalis Royet	Immeuble Le Monteillan	Lotissement La Chaud
Allées du Château	Impasse du Monteil	Lotissement Le Garay
Avenue de la Gare	La Fonza de Billard	Maison de retraite
Avenue Henri Pourrat	Le Garay de la Croix	Parking des Remparts
Avenue Marcel Pagnol	Le Garay de la Croux	Place du Monteil
Bat. Le Bon Edouard	Le Jules Romains	Place du Vallat
Boulevard de la Nation	Les Bachats	Route de Chaponas
Camping	Les Bachats de Chaponas	Rue de Chabron
Camping Municipal	L'Hermitage	Rue des Ecoliers
Chemin de Chaponas	Lieu-dit Bruyeres de Gournier	Rue du Château
Chemin de Tourton	Lieu-dit Chaponas	Rue du Commerce
Collège Le Monteil	Lieu-dit Folletier	Rue du Général de Chabron
Collège Public	Lieu-dit Le Bois Pillé	Rue du Monteil
Folletier	Lieu-dit Le Château	Rue du Piat
Garay de la Croix	Lieu-dit Le Poudrier	Rue du Stade
Gendarmerie	Lieu-dit Les Sapines	Rue Jules Romain
HLM Allée du Château	Lieu-dit Ruisseau de Chaponas	Vieux Quartier du Château
HLM 3 rue du Commerce		

Bureau n°4 : Gymnase centre-ville		
Allée des Alouettes	HLM Le Kersonnier	Rés. Arcadie – rue du Kersonnier
Allée des Iris	La Gare	Rés. Beau Soleil – rue Kersonnier
Allée des Myosotis	Le Bleu d'Azur	Rés. Passementiers – rue du 18 juin
Allée des Piverts	Le Clapier	Rés. St Hippolyte – Le Kersonnier
Allée des Rossignols	Le Gueret du Roure	Résidence Entasis
Avenue de la Libération (côté impair)	Le Kersonnier	Route de Gournier
Avenue du 11 Novembre (côté impair)	Le Pêcher	Route de Gournier Bas
Avenue Jean Martouret	Le Port de Cantalay	Route de Gournier Haut
Bât. Le Velay	Les Passementiers	Route de Nantet
Bât. Les Couteliers – Av. J. Mart	Les Sagnes	Route de Pierre Blanche
Chemin de Chomette	Les Sagnes – Pierre Blanche	Rue Chaussade
Chemin de Molletons	Lieu-dit Chazelles	Rue de la Condamine
Chemin de Chaillis	Lieu-dit Chomette	Rue des Bleuets
Chemin des Moletons	Lieu-dit Gournier	Rue des Cerisiers
Cité Les Erables	Lieu-dit Le Pêcher	Rue des Coquelicots
Colonie	Lieu-dit Les Molletons	Rue des Jardins
Colonie de Nant	Lieu-dit Nant	Rue des Pruniers
Gare de Bas	Lieu-dit Nantet	Rue des Violettes
Gournier Bas	Lieu-dit Pierre Blanche	Rue du 18 juin 1940
Gournier Haut	Lot. Les Priemevères Kersonnier	Rue du Kersonnier
Gournier Le Haut	Lot. Pierre Blanche	Rue du Pêcher
Gueret du Roure	Lotissement Le Pré Fleuri	Rue Passementiers
HLM Avenue Jean Martouret	Lotissement Les Sagnes	ZA Les Moletons
	Maison Boudet	
	Rés. des Lys – rue du 18 juin 1940	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Bureau n°5 : Maison des associations		
Allée des Bruyères	La Bourlanche	Lieu-dit Le Calvaire
Allée des Buis	La Combe	Lieu-dit Le Champ du Seigneur
Allée des Fougères	La Combe du Regard	Lieu-dit Le Cros
Allée des Hauts de Chabannes	La Croix de Lurol	Lieu-dit Le Mazel
Allée des Lauriers	La Frétisse du Regard	Lieu-dit Le Moulinet
Allée des Sangliers	La Garde du Regard	Lieu-dit Le Pont Neuf
Allée des Sureauux	La Lèche	Lieu-dit Le Preynet
Allée du Bois Joli	Le Buisson de Verne	Lieu-dit Le Regard
Allée du Thym	Le Clos de Chabannes	Lieu-dit Les Chenenches
Avenue de la Libération (côté pair)	Le Hameau des Mélampyres	Lieu-dit Les Embessets
Avenue du 11 Novembre (côté pair)	Le Manatan – rue du Coutelier	Lieu-dit Parc de Chabannes
Boulevard Pierre Vaneau	Le Moulin de Grangevallat	Lieu-dit Pont de Lignon
Bourlanche	Le Petit ruisseau de Verne	Lieu-dit Pouzols
Chabannes	Le Pont Neuf	Lieu-dit Verne
Chemin de Chabannes	Le Prunet	Lot. Les Hauts de Chabannes
Chemin de la Bourlanche	Le Regard	Lot. Les Hauts de Monistrol
Chemin des Embessets	Le Regard Haut	Route de Chabannes
Chemin des Foyes du Regard	Les Foyes	Route des Villettes
Chemin des Hauts du Regard	Les Hauts du Regard	Rue du Calvaire
Chemin des Tours	Les Tours du Regard	Rue du Coutelier
Chemin du Pont Neuf	Lieu-dit Chabannes	
Clos de Chabannes	Lieu-dit Grangevallat	
Impasse du Pont Neuf	Lieu-dit La Fontasse	

Bureau n°6 : Maison des associations		
A rue des Ovides	Les Souchonnes	Résidence Le Carnot
A rue du Mont	Lieu-dit Bruyeres de Veyrines	Résidence Le Vulcain
Al Honoré Daumier	Lieu-dit Espinasse	Rocheaille
Allée Alphonse Daudet	Lieu-dit La Borie	Rue André Audoli
Allée de la Souchonne	Lieu-dit La Champravia	Rue Antoine Roche
Allée Frédéric Mistral	Lieu-dit La Croix St Martin	Rue Aristide Briand
Allée M. RAVEL	Lieu-dit La Grangette	Rue Badiou
Av. des Mouettes	Lieu-dit La Perrière	Rue de Charbonnel (côté impaire n°1 – côté pair du 2 au 20)
Avenue Charles de Gaulle	Lieu-dit La Pinède	Rue de la Marche
Avenue de la Catalogne	Lieu-dit La Souchonne	Rue de la Montat
Avenue de la Libération (côté Pair)	Lieu-dit Le Grand Solignac	Rue de l'Herbret
Avenue du Général Leclerc	Lieu-dit Le Moulin à Vent	Rue de Tardy
Avenue Général Leclerc	Lieu-dit Le Petit Solignac	Rue de Roses
Avenue Georges Clémenceau	Lieu-dit Les Ages	Rue des Teinturiers
B R. Emile Littré	Lieu-dit Les Gouttes	Rue Dr Charcot
Bat 3 Groupe Pasteur	Lieu-dit Les Hyvernoux	Rue du 86ème RI
Bat 6C Avenue Charles de Gaulle	Lieu-dit Les Hyvernoux Bas	Rue du Dauphiné
Bat. Le Vulcain – rue V. Charrat	Lieu-dit Les murs de Paulin	Rue du Moulin à Vent
Bd d'Auvergne	Lieu-dit Les Sagnes de Paulin	Rue du Pdt Salvador Allende
Bd Raoul Duval	Lieu-dit Maisonneuve	Rue Elysée Reclus
Bd du Mazel	Lieu-dit Ollières	Rue Hauts Noyers
Bd Jules Janin	Lieu-dit Paulin	Rue Iserable
C rue Montesquieu	Lieu-dit Perpezoux	Rue Jean Baptiste David
Chemin des Alouettes	Lieu-dit Peygrenas	Rue Jean Jaurès
Chemin de la Borie	Lieu-dit Pont de Chazeau	Rue Jeanne d'Arc
Chemin de Pegrenas	Lieu-dit Tirepeyre	Rue Larionov
Chemin des Ages	Lieu-dit Les Vachères	Rue Monge
Chemin des Ardennes	Lieu-dit Veyrines	Rue Montesquieu
Chemin des Souchonnes	Lieu-dit ZI de Chavanon	Rue Moulin à Vent
Cortes	Lot. Le Blanchard	
Faubourg Carnot	Lot. Les Terrasses des Ages	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

Fayon Galerie Baladins Grazailles Les Pins 15 rue Buffo HLM du Moulin à Vent Impasse de la Souchonne La Providence Le Carnot Le Hameau des Souchonnes Le Puits des Souchonnes Le Vourze Les Bruyeres de Veyrines Les murs de Paulin Les Sagnes de Vachères	Lotissement Beau site Lotissement Les Tennis Ouillas Place de la Fontaine Place du 19 mars 1962 Place du Prévescal Poste restante Quartier de Brunelles R. Léon Lamaiziere R. Marcel Sambat R. Vaillant Coutur Résidence la Cascade Résidence La Madeleine	Rue Pasteur Rue Pointe Cadet Rue Richelandière Rue Saint Antoine Rue Vieille Charrat Saint Marcellin Scie Chomouroux Trevas Villa Leclerc ZA La Borie
--	--	--

COMMUNE DE RETOURNAC :

- Bureau n°1 : A à G

- Bureau n°2 : H à Z

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-EN-VELAY :

- Bureau n°1 : A à G

- Bureau n°2 : H à Z

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-D'AUROURE :

BUREAU 1		
<p>Chemin Bazan Impasse Bel Air – Passage Bel Air Rue Catherine Courbon Place d'Aurore – Chemin d'Aurore Rue d'Auvergne (côté impair) Rue de Firminy (côté pair) Impasse de la Cabane d'Aurore Chemin de la Chapelle Chemin de la Chaux Chemin de la Chazalière Chemin de Nizieux Rue de Saint Didier Rue Denis Peyrard Chemin des Aubépines Chemin des Biches Nizieux Chemin des Châtaigniers</p>	<p>Allée des Chevreuils Impasse des Lilas Impasse des Maisonnets Allée des Quatre Vents Chemin des Rosiers Chemin des Sources Chemin des Violettes Chemin du Bourgeat Chemin du Cimetière Chemin du Gault Impasse du Calvaire Impasse du Réservoir Rue du Mont Chemin du Rochain Chemin du Verger Chemin du Vieux Puits Michalon</p>	<p>L'Ouche Lotissement La Plaine Lotissement Le Bellevue Lotissement Le Belvédère Lotissement Le Mont Lotissement Les Amandine Lotissement Les Blés Dorés Lotissement Les Bleuets Lotissement Les Castors Lotissement Les Châtaigniers Lotissement Les Genêts Lotissement Les Sapins Lotissement Plein Soleil Lotissement Les Merisiers Lotissement La Chaux Le Hameau du Gault</p>

BUREAU 2		
<p>VILLENEUVE MONTAUROUX Impasse de Montauroux Chemin de Montauroux VARAN Impasse de Varan Chemin de Varan Chemin du Garay Chemin des Eyvers LA FAYETTE Place de Lafayette Chemin de Lafayette Chemin du Gour de l'âne Chemin de la Tour d'Oriol Chemin de la Mine Impasse de l'Adret Chemin de l'Adret Impasse de la Claire LE PIEMONTOIS Chemin de le Borie Chemin de la Roche Chemin du Piémontois Impasse du Piémontois Chemin de la Sagne Rue du 19 mars 1962</p>	<p>Rue du Bourg Chemin des Barabans Rue de l'Ouest Lotissement Bois Soleil Rue Mathieu Pichon Le Paraboin Rue du Nord Rue du Paraboin Rue du Petit Bois Lotissement du Petit Bois Impasse du Petit Bois Place de l'Eglise Passage de l'Eglise Place des droits de l'homme Impasse du Cloutier Impasse fleurie Impasse Pierre-Macardier Lotissement la côte les bruyères Allée des martinets Allée des rossignols Allée des chardonnerets Allée des palombes Impasse des fauvettes Alles des roitelets Chemin des geais Rue des perdrix Allée des hirondelles Impasse des Alouettes</p>	<p>Allée des mésanges Allée des colombes Impasse des Etourneaux Le Coulon Chemin du Coulon Haut Chemin du Coulon Rue de Firminy Côté impair 1 coiffure – 1519 Merle Impasse de la Trésande Impasse Louis Martin Binachon Lotissement la Porte du Velay Z.A. Terres de Villeneuve Z.A. Velay Auvergne Z.A. La Sagne Rue des Mélèzes Lotissement le Bosquet Lotissement le Prévert Lotissement les Epicéas Lotissement la Pinède Lotissement le Chêne Rue d'Auvergne Côté pair 28 Guesné – 268 Legros Impasse d'Auvergne</p>

COMMUNE DE SAINT-JEURES :

Bureau de Saint Jeures		
Le Bourg	Bois de Chazeaux	La Jeanne
Les Augiers	Pouzols	Le Fort
Les Ribeyres	Les Deux Raves	Les Cros de Charbonnières
Le Villaret	Ribatou	Le Bru
Les Crozes	La Rochette	Le Champet
La Grangette	Le Sagnat	La Bourlaratte
La Croix de Pierre	Louette	Galatier
Laprat	La Métairie	Le Rochain
Le Fraisse	Charbonnières	Le Calvaire
La Bruyette	Mazard	Gerenthes
La Chomette	Montcendrait	La Croix de Chapelon
Vareilles	Chantouzel	Grousson
Pélinac	La Gaillarde	Fromental
Dagonnier	Bourrel	L'Abelou
Les Changeas	Les Moulins	Darraire
Rioumazel	Chazeaux	

Bureau de Freycenet		
La Bonne Mariotte	Combe Martin	La Scie
Laval	Couquet	Fauritte
Le Fourezon	Bonnefonds	La Besseat
Madelonnet	Le Biart	Moïse
Salcrupt	Les Gardes	Les Hostes
Rambaud	Lotissement Les Bises	Aleysson

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT :

BUREAU 1 : Salle Polyvalente		
Allée de la cure Allée de la rubanerie Allée des tilleuls HLM du centre Impasse de la Pommardière Impasse de la toune Impasse de l'Echapre Impasse de l'éternité Impasse des Lys Impasse des pivoines Lieu dit Les Sagnes Lotissement Cheynet Lotissement du pré du bourg	Lt Cheynet – rue du stade Passage du Boulodrome Place des victimes de la déportation Place Marie-Louise Deguillaume Place Moulin Prugnat Route de Jonzieux Route du Velay Rue Bayon Rue de Firminy Rue de la tour Rue de l'église Rue des AFN Rue des APG 39/45	Rue des droits de l'homme Rue des fleurettes Rue des frères Rue du Bas Vernay Rue du Centre Rue du 8 mai Rue du marais Rue du Nord Rue du Pré du bourg Rue du stade Rue Jean-Baptiste Jourjon Rue Nationale Rue Pasteur
BUREAU 2 : Salle Polyvalente		
Allée de la Z.A. du Fau Allée des bouleaux Allée des chataigniers Allée des frênes Allée des plaisances Allée Georges Brassens Bruchères Chemin de Canaraud Chemin de la Croix Verte Chemin de la Gampille Chemin des cerisiers Chemin des écoliers Chemin des prés Impasse de la Chamarèche Impasse des jardins	Impasse des tisserands Impasse du vallon Impasse du verger La Cote Vieille Lieu-dit la Chamarèche Lieu-dit Larzelier Lieu-dit la Palle Lieu-dit le bois de Sarret Lieu-dit le Fangeat Lieu-dit le Fau Lieu-dit Mont Servier Lotissement Brun Lotissement Cote Vieille Lotissement la prairie	Lotissement le Sarret Lotissement les érables Lotissement les eversets Lotissement les Mottes Lotissement l'orée du bois Lotissement Plein Soleil Lt plein sud – la chamarèche Place de la Chamarèche Place des lavandières Route de Bruchères Route de Cotevieille Route de la Chamarèche Route de Larzelier Route du Fangeat Route du Fau Route du Sambalou Route du Sarret
BUREAU 3 : Salle du Conseil		
Allée du rocher Chemin de la Ratelière Chemin des sources Impasse des roses Impasse des taillis Impasse du Platou Lieu-dit la ratelière Lieu-dit le petit roure Lieu-dit le Play	Lieu-dit les pins Lieu-dit Rambert Lieu-dit Riopaille Lieu-dit Talatay Lieu-dit Toulin Lotissement la ratelière Lotissement le Pêcher Lotissement les Hauts de Riopaille	Lotissement Saint-Roch Place du Platou Rue de la Serve Rue de Riopaille Rue des potagers Rue traversière ZA Font de Loup ZA La Garnasse

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 4 : Salle des Seniors - Malmont		
Allée de Bonnefonds	Lieu dit la Sagne de Malmont	Lieu dit les petites fraches
Allée de la falaise	Lieu dit L'aube	Lieu dit Moulin Canet
Allée de la Pierre Brune	Lieu-dit l'aubépine	Lieu dit Portafaix
Allée des peupliers	Lieu dit le Bois d'Etat	Lieu dit Sainte-Croix
Allée des Taillas	Lieu dit le bouchet	Lt le clos de Malmont
Allée du docteur Besquet	Lieu dit le buis	Route du Cotonas
Allée du grand garay	Lieu dit le Clos	Rue Chanoine Paulin
Allée du lavoir	Lieu dit le Cottelage	Rue de la Vialle
Lieu dit Bafoy	Lieu dit le Cotonas	Rue du plateau
Lieu dit la Cour	Lieu dit le Creux	Rue du Preynat
Lieu dit la Garde	Lieu dit le moulin des sagnes	Rue François Brun
Lieu dit la Massardière	Lieu dit les Cotes du barrage	Rue Pierre Moulin
Lieu dit la Roche	Lieu dit les grandes fraches	Village de Malmont

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-LIGNON

BUREAU 1 : Mairie (RDC – salle des mariages)		
<p>Ouest de la RN 88 – bourg en partie – Sud</p> <p>Ranc – Roure – Poux – Cublaise ouest – Croix de l'arbre – Bouillou – Bouchet – Lachamp – Chabanneries – Loucéa – Esclunes – La Faye – Le Pré – Maubourg sud – Chatelard – La Faurie – Les Yverras</p>		
<p>Village de Ranc</p> <p>Village du Roure</p> <ul style="list-style-type: none"> - route du ramel - chemin du plat - route de l'Envers - route du roure <p>Village du Poux</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse de la Pal - Impasse de la FONZA - Route du poux <p>Village de Cublaise (à l'ouest de la RN88)</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - route de Napoléon - Sert <p>Croix de l'arbre</p> <ul style="list-style-type: none"> - montée de la croix de l'arbre - chemin des listes <p>Bouillou</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de bouillou - rue du Bouchet - rue des jardins familiaux - impasse des jardins 	<p>Bourg par Lachamp</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de lachamp (côté sud) - place de chevalier - rue de l'école - rue Saint Joseph - rue de la paix - rue nationale - de place de l'église à l'usine Farissier (côté ouest) - place du Prénat - place Eugène Chapon - passage de la croix <p>Les Chabanneries</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des Chabanneries - chemin des platous - chemin des bruyères - chemin du mariou - lotissement du Mariou - chemin de la plaine - rue des châtaigniers - chemin de lapinte <p>Village de Loucéa</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse du soleil couchant - chemin de faure - route de vaumaison - route du suc - place communale 	<p>Village du Pré</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse du berger - route des noyers <p>La Faye</p> <ul style="list-style-type: none"> - impasse de la Faye - rue de la Faye - route de la roche des morts - impasse de la roche des morts <p>Village de Maubourg</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du saut (côté sud) - communal de broulet (côté est) - rue du château - route de la Faurie - chemin des Vistres (côté sud) - rue de la marquise - rue des sources - chemin des combes - chemin de la maman - chemin de mazard <p>Village de la Faurie</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des bachats - impasse Mirabeau - impasse de la croix - chemin de grangiroux - chemin des crédues

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

<ul style="list-style-type: none"> - rue des garêts <p>Village du Bouchet[†]</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Ranc - rue de Montjuan - rue des coins - place du communal - Lotissement le pré du four - rue des vignes - rue du Fraisse - rue des ombres -rue de la Croix 	<ul style="list-style-type: none"> - rue de la vialle - rue de la béate - chemin des lauriers - avenue du 8 mai - chemin de lajoue - rue des glycines - rue des alsaciens <p>Village d'Esclunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - route d'esclunes - impasse d'esclunes 	<p>Village des Yverras</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du bal des neiges - route des yverras <p>Le Montelly Châtelard Le Suc des garnasses Les Barrys</p>
---	---	--

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE -LIGNON

BUREAU 2 : salle Lachamp		
Au nord est de la RN 88		
Pont de Lignon – Cublaise est – bourg – la Marche – la Bassevialle – Sabot – le Saut – Maubourg nord		
<p>Village de Pont de Lignon</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des René - route de confolent <p>Village de Cublaise (à l'est de la RN88)</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de Toupy - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - chemin des marronniers - impasse fleurie - rue des clots - rue du verger - chemin des peupliers - chemin de l'assemblée - rue de la lavande - rue principale - route de pont de lignon - chemin de la Côte - chemin de Lou Prat - chemin de la Borie - chemin des îles 	<p>Bourg en partie</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Chazelet - rue du grand pré - rue Victor Robin - rue Claudius et Albert Reymond - rue nationale (du n°1 à la place de l'église des 2 côtés) - rue de lachamp (côté nord) - rue nationale (de place de l'église à l'usine Farissier côté est) <p>La Marche</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Marcel Crépon - rue Pierre Favier - rue de la Marche - rue des tavernes - place Jean Souchon - rue du Tachon - rue des Bleuets 	<p>La Bassevialle</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Roger Oudin - rue de la Bassevialle - rue de la coufinée - chemin de roussilles - chemin de bourbous <p>Secteur Sabot</p> <ul style="list-style-type: none"> - route du stade - rue de Presles - rue de Sabot - rue des pinatous - rue du Moulinet - rues étivaux - rue du petit bois <p>Le Saut</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemin de Maubourg - rue de la garenne - rue du saut (côté nord) - communal de broulet (côté ouest) - chemin de Vistres (côté nord)

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE SAINT-PAL-DE-MONS

BUREAU 1 : Mairie – Salle de vote		
Le Bourg et sa périphérie	Rue Saint Paul	Nouvelle Rue
Rue Saint Régis	Rue de l'Ecole	Espinasse
La croix du détour	Rue des Prairies	La Fayolle
Rue de Bartou	Rue du Soleil	La Ponte
La Tourelle	Rue du 19 mars	La Pouyat
Le Levant	Rue du Pontonnet	Le Bouchat
La Rivoire	Montée des Lilas	Le Bruyères
Rue du Presbytère	Rue des Cévennes	Les Ecoreuils
Place Saint Marcelle	Rue du Stade	Les Margots
Lotissement Les Jardins	Place du Suc	Route de la Gare
Place de l'Église	Rue Centrale	

BUREAU 2 : Mairie – Salle de vote		
Les Hameaux	La France	Les Amatis
Bel Air	La Pervençère	Les Bruyèrettes
Bellevue	La Roche	Les Mâts
Bonnefonds	La Trappe	Les Meynis
Boscalichet	La Troupe	Le Vertuchat
Champroc	La Vialatte	Les Pinatelles
Chanteloube	Lachamp	Les Saint-Martins
Courtanne	Le Buisson	Lichemialle
Culperoux	Le Cerisier	Montsignour
Flaminges	Le Cluzel	Orcines
Fontlas	Le Grand Garret	Prunières
Fruges	Le Jartot	Rochefayard
Jourdy	Le Pont de la Vache	Rue du Bois de Nice
La Bruyère	Le Roule	Sagnecroze
La Charatte	Le Roure	Terrières
La Collange	Le Vivier	Tirvolet
La Crapaudière	Le Vourze	Vial
La Faye		Villedemont
		ZA Les Pins

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE SAINTE-SIGOLENE :

BUREAU 1 : salle sous-sol de la mairie		
Saint Romain le Bas Bonnefont Boucherolles Venelle de la boucle Chanibeau Lotissement Chanibeau Le Pont de Chazeaux Les Chenets La Collange Lotissement la Collange	Les Combes Chalet de Cornassac Avenue Eugène-Cornillon Le Cosmos Rue Charles Dupuy Le Clos de l'Etang Chemin de Fey Fey Les Pailles – Chemin de Fey Place Maréchal Foch	Résidence Foch Rue de la Fontaines Ilot du Garay Le Bois de la Garde Le Suc de la Garde Rue Sergent Garnier Lotissement Les Genêts Chemin de Huelles La Janouissaire Rue Lieutenant Januel

BUREAU 2 : salle sous-sol de la mairie		
Impasse Jeanne d'Arc Chemin de l'Aulanière Rue Saint Austrégésile Faubourg St Barthélemy Le Soulier Bas Les Beaux Chemin de Bellevue Le Calvaire Rue du Calvaire Lotissement la Clé des Champs Les Trois Croix Crouze-Mouton HLM la Croze HLM la Cumine La Cumine Patural de la Cumine Lotissement Les Blés Dorés Cité les Erables	Voie Anne-Fauriel Lotissement Les Genêts Fleuris La Croix de Fruges Le Bois de Fruges Le Petit Fruges Lotissement la Croix de Fruges Lotissement Le Bois de Fruges Le Got Les Gouttes Place du 8 mai 1945 Le Mont Route du Mont Lotissement Les Boutons d'Or Peybessoux Le Psychier Route du Peycher Peyrelas Route de Peyrelas	Lotissement la Prairies Le Réservoir Pont de Reveyrolles Reveyrolles Route de Reveyrolles Cité les Roches Foyer Les Roches Les Roches Route des Roches La Croix de Saint Romain Le Saint Romain Les Sagnes Lotissement les Sagnes Beau site Lotissement Beau soleil Lotissement les Violettes La Ponchardière Route de la Ponchardière

BUREAU 3 : maison de la musique		
Rue Notre Dame des Anges Résidence Athéna Les Bachats route des Bachats Le Belvédère Rue du Belvédère Lotissement L'Orée du bois Chemin des Bruyères Les Bruyères Chambeaux Route des Chambeaux Lot Domaine de Chambeaux La Champagne Lot La Croix de la Chaux Le Cheyne Le petit Cheyne	Lotissement La Clairière Les Combeaux Chemin du communal La Drey Allée des Flachères HLM les Flachères Impasse des Flachères Le Suc des Flachères Rue des Flachères Rue du Suc des Flachères Lotissement La Flacheyra Lotissement le Garay La Garna Lotissement la Garna Route de la Garna La Guide	Rue Fayard Guillaumond Le Soulier Haute Bel Horizon Lotissement Bel Horizon Lotissement les Jardins HLM La Chaud HLM Lachaud LACHAUD Lotissement La Chaud Place Général Leclerc Malbec Saint Martin Impasse du Meyrat Mondar Impasse de la Paix Rue de la Paix

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

BUREAU 3 : maison de la musique		
Les Palles Lotissement les Paturaux Chemin de la Peyrousse Lotissement Les Peupliers La Peyrousse Le Prévert Rue de Saint Didier La Roche des Taillas Les Taillas	Lot La Roche des Taillas Parc d'activité des Taillas Route des Taillas Lot les 4 vents Chemin du Bois de Jax Le Bois de Jax Lotissement Le Bois de Jax Lotissement le Merisier	Grand-Champ Lotissement Grand-Champ La Peyrière Le Villard Les Chazeaux du Villard Le Télégraphe Lotissement Le Soleil Levant Malachelle

BUREAU 4 : maison de la musique		
Chemin de la Batie HLM La Batie La Batie Route de la Batie Les Buissonnets Chemin de la Carrière Lot Les Cèdres Cenoux Rue de Cenoux Ruelle du Chansou La Croix de Chauvy Lotissement les Chênes Cherblanc Chemin de Cheyroux La Croix de Chovet Le Chovet Lotissement La Croix de Chovet Lotissement le Petit Clos Le Garay de Cornassac Lotissement le Crêt Les Dreyttes Cité la Fontaine Lot le Clos de la Fontaine Rue de la Gendarmerie Chemin de Grangeneuve	Grangeneuve Jarnioux Le Bois de Jarnioux Route de Jarnioux Avenue Lafayette Résidence Lafayette Lotissement Lebré Lebré Lotissement les Lilas Avenue de Marinéo Lot Le Martouret – La Batie Lotissement le Petit Martouret Chemin de Messignac Le Meynis Chemin de Mialaure Le Monteil Le Montillon Cité Paradis Paradis Rue des Passementiers Pealey Chemin du Petit Peyre Le Petit Peyre Ilot du Pinet	Le Pinet Lot du stade – route du Pinet Route du Pinet Cité les Pins Le Prat Le Queyrat Route du Queyrat Résidence Sigolène Quartier Robin Chemin de la Roue La Roue La Sagne Lotissement La Sagne Place Jean Salque La Souche Complexe sportif avenue du Stade Lot du Stade Cité plein Sud Lotissement Plein Sud Lotissement les Tilleuls Chemin de la tuilerie Vaubarlet Route d'Yssingaux

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2019-121

COMMUNE DE TENCE :

Salle multifonctionnelle - 6 rue Saint-Agrève - Tence :

- Bureau 1 : par ordre alphabétique de la lettre A à la lettre G incluses
- Bureau 2 : par ordre alphabétique de la lettre H à la lettre Z incluses

Ancienne école de Chaumargeais :

- Bureau 3 : villages de Chaumargeais, Pin, Pleyne, Reboulet, Chomettes, Istor, Les Barraques de Fournet, Les Champs, La Rama, La Beauche, La Pomme (pour partie).

COMMUNE D'YSSINGEAUX :

Bureau 1 : A à C

Bureau 2 : D à K

Bureau 3 : L à Q

Bureau 4 : R à Z

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-08-12-003

arrêté préfectoral DCL-BRÉ n°2019-120 du 12 août 2019 portant autorisation d'organiser une manifestation sportive motorisée, de type course de stock-car, le dimanche 1er septembre 2019 sur la commune de Roche-en-Régnier



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation et des Élections

Arrêté préfectoral DCL-BRÉ n°2019-120 du 12 août 2019 portant autorisation d'organiser une manifestation sportive motorisée, de type course de stock-car, le dimanche 1^{er} septembre 2019 sur la commune de Roche-en-Régnier

*Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 à R 414-26 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R 331-18 et suivants et L.312-12 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2019-62 du 29 mai 2019 portant délégation de signature à Monsieur Rémy DARROUX secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues ;

Vu l'arrêté départemental n°CR-2019-07-11-a du 11 juillet 2019 interdisant temporairement le stationnement sur les routes départementales n°9 ;

Vu l'arrêté municipal du 18 avril 2019 de la commune de Roche en Régnier réglementant la circulation sur les voies communales n°7 et 15 ;

Vu la demande présentée par Monsieur Guillaume CHAM, président de l'association "Stock-Cars Club du Tricastin" sise la Fourcherie 43200 Bessamorel, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, le dimanche 1^{er} septembre 2019 entre 8h00 et 20h00, une manifestation sportive motorisée, de type course de stock-car, sur le territoire de la commune de Roche-en-Régnier au lieu-dit Combres ;

Vu la mise à disposition par leurs propriétaires des parcelles cadastrées n°53, 54 55, 56, 58, 59, 60, 296, 297, 300 et 301 au profit de l'organisateur, en vue de la tenue de la manifestation ;

Vu le règlement de la fédération française des sports mécaniques originaux, et l'enregistrement de l'épreuve sous la licence d'organisation n° 19054 en date du 13 mars 2019 ;

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Vu le règlement particulier de l'épreuve, ainsi que l'ensemble des pièces jointes à la demande susvisée ;

Vu l'attestation d'assurance délivrée à l'organisateur par l'agence Hilaire/Rivoire/Alvès Assurances, au titre du contrat n° 10480119504/AmsRé ;

Vu l'attestation de présence du docteur Alexandru BRAGARU ;

Vu l'attestation de mise à disposition de deux ambulances avec équipage, établie par la société Ambulances Taxis SJ2M ;

Vu la convention, relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours, signée entre les organisateurs et l'Association Départementale de Protection Civile de l'Ardèche (ADPC07), association agréée de sécurité civile ;

Vu l'avis favorable du maire de Roche en Régnier ;

Vu la mise à disposition par leurs propriétaires des parcelles cadastrées n°53, 54 55, 56, 58, 59, 60, 296, 297, 300 et 301 au profit de l'organisateur, en vue de la tenue de la manifestation ;

Vu les avis favorables du commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, du directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et du président du conseil départemental de la Haute-Loire ;

Vu l'avis favorable de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de la sécurité routière, réunie le 9 juillet 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire :

A R R Ê T E

Article 1 :

Monsieur Guillaume CHAM, président de l'association "Stock-Cars Club du Tricastin" sise la Fourcherie 43200 Bessamorel, est autorisé à organiser, le dimanche 1^{er} septembre 2019, entre 8h00 et 20h00, une manifestation sportive motorisée, de type course de stock-car, sur le territoire de la commune de Roche-en-Régnier au lieu-dit Combres, conformément à l'itinéraire et au programme définis dans le dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture.

Le nombre total de participants pouvant prendre part à la manifestation est arrêté à 75 maximum.

Le nombre maximum de véhicules présents simultanément sur la piste est fixé à 25.

Article 2 :

En application de l'article R.331-27 du code du sport, la présente autorisation ne prendra effet que lorsque les organisateurs auront transmis une attestation écrite précisant que l'ensemble des prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral ont été respectées.

Cette attestation devra être adressée, avant le début des épreuves, au Centre d'Opérations et de Renseignements (C.O.R) de la gendarmerie du Puy-en-Velay, par fax (04 71 04 52 99) ou courriel (corg.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Article 3 :

Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte application des dispositions des décrets et arrêtés précités, ainsi que des mesures de protection et de secours suivantes, arrêtées par la commission départementale de la sécurité routière et les services chargés de la surveillance de la circulation.

En sus du règlement particulier, le règlement de la fédération française des sports mécaniques originaux devra être appliqué.

Les organisateurs devront prendre toute mesure utile pour assurer la sécurité des concurrents, des spectateurs et des usagers de la route.

Article 4 :

SÉCURITÉ - INCENDIE

Dispositif général :

L'organisateur prendra toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes sur la manifestation.

Les zones de parking seront suffisamment matérialisées avec une signalisation parfaitement compréhensible par le public, ne pouvant donner lieu à toute mauvaise interprétation.

Le respect des mesures de sécurité (barrières, signaleurs, cibistes, ravitailleurs...) est à la charge de l'organisateur et devra être conforme à ce qui est prévu.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues.

Un moyen de lutte contre l'incendie devra être disponible. Les postes de commissaires seront équipés d'extincteurs portatifs.

Sécurité des concurrents :

Les participants doivent respecter les règles élémentaires de prudence.

Des commissaires de course, munis d'un gilet réflectorisé (jaune ou orange fluo) marqué « COURSE » et porteurs individuellement d'une copie du présent arrêté, seront placés à vue sur l'ensemble du parcours. Ils seront situés dans des zones hors risque et à intervalles réguliers.

Tous seront en liaison permanente avec le directeur de course afin de signaler tout incident ou urgence et en permanence aptes à arrêter la compétition en cas d'incident. Les postes de commissaires seront équipés d'extincteurs portatifs.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues.

Il disposera sur l'ensemble de la manifestation de 15 extincteurs poudre ABC 9 kg, fournis par la société DESAUTEL à Saint-Etienne (42).

Sécurité des spectateurs :

La présence de spectateurs, hors des emplacements prévus par les organisateurs, est formellement interdite.

L'organisateur prendra les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité du public qui doit être maintenu à 20 mètres de la piste à l'aide de barrières « Vauban » ou équivalent. Les emplacements du public seront clairement identifiés et balisés :

- ces zones devront être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel ou derrière des barrières assez hautes pour contenir le public sans présenter de danger pour les concurrents. Elles peuvent être renforcées par des ballots de paille ou tout autre dispositif analogue ;
- si le public est admis dans des parties surplombant la piste, une barrière de retenue devra être installée ;
- les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, seront interdites au public et signalées ;
- la structure organisatrice sera chargée d'en interdire l'accès.

Afin d'informer les visiteurs et les usagers de la route du déroulement de la manifestation, l'organisateur mettra en place une signalétique adaptée, notamment à proximité des accès à la manifestation.

Des barrières seront mises en place aux endroits appropriés, notamment pour canaliser et contenir le public, et afin que celui-ci ne puisse accéder à une zone susceptible de le mettre en danger.

Si les effectifs et impératifs du moment le permettent, un service normal de gendarmerie sera commandé sur le site. Aucun service d'ordre ne sera mis en place.

CIRCULATION – SERVICE D'ORDRE

Les prescriptions de l'arrêté du Département de la Haute-Loire, comme celui de la commune de Roche en Régnier, ci-annexés et relatifs à la route départementale n°9 et aux voies communales n° 7 et 15, seront appliquées et respectées.

Aucun stationnement en bordure des routes départementales ne sera autorisé. Des parkings en nombre suffisant seront prévus par les organisateurs de part et d'autre de l'épreuve.

La mise en place, la gestion ainsi que la maintenance de la signalisation relative à la circulation et au stationnement seront à la charge des organisateurs de cette manifestation sportive.

Toutes dispositions nécessaires supplémentaires pourront être prises par le maire de la commune concernée par la manifestation.

Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs et sous leur responsabilité, sans qu'en aucun cas, celle de l'État, du département et des communes puisse se trouver engagée.

Si les effectifs et impératifs du moment le permettent, un service normal de gendarmerie sera commandé principalement dans le but d'effectuer une surveillance aux abords de la manifestation, pour la protection des biens et des personnes.

Article 5 :

DISPOSITIF ET MOYENS DE SECOURS

Les organisateurs mettront en place les moyens de secours suivants :

- un médecin (docteur Alexandru BRAGARU),
- 2 ambulances et leurs équipage respectifs (Ambulances Taxis SJ2M),
- un dispositif prévisionnel de secours de type petite envergure assuré par l'Association Départementale de Protection Civile de l'Ardèche (ADPC 07), association agréée de sécurité civile.

Le responsable du dispositif de secours assurera l'interface entre l'organisateur et les moyens publics pour tout ce qui relève du secours aux personnes. Il lui appartiendra, dès son arrivée, de prendre contact avec le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (C.O.D.I.S) de la Haute-Loire (tél. 04 71 07 03 18), et de le tenir informé du déroulement de la manifestation et de la levée du dispositif.

En cas de nécessité de mise en œuvre des moyens sapeurs-pompiers, le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant, assurera sous l'autorité du préfet, en liaison avec le sous-préfet de permanence, le commandement des opérations de secours.

Les organisateurs veilleront à ce que les accès aux divers sites de l'épreuve soient libres en toutes circonstances, de façon à faciliter la circulation des engins de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours sera habilité, en cas de force majeure, à utiliser les divers axes routiers privatisés à l'occasion de la manifestation.

Il disposera sur l'ensemble de la manifestation de 15 extincteurs poudre ABC 9 kg, fournis par la société DESAUTEL à Saint-Etienne (42).

Article 6 :

ENVIRONNEMENT – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La manifestation se déroule sur des parcelles privées, à une distance relativement éloignée du site Natura 2000 le plus proche.

Les organisateurs sont chargés de veiller au respect de l'environnement par l'ensemble des personnes présentes sur les zones de la manifestation.

Dès la fin de la manifestation, les organisateurs procéderont au retrait de la signalétique et à la remise en état des lieux. Ces opérations concerneront l'ensemble des espaces ayant accueilli la manifestation sportive et les spectateurs.

Les organisateurs devront s'assurer du respect de la tranquillité publique, notamment en matière de bruit.

Les organisateurs veilleront au respect et à la protection des propriétés privées (propriétés, champs, prés,...).

Aucune inscription (peinture, divers) ne sera apposée sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, supports de signalisation ...).

Toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances sera à la charge des organisateurs.

Dans le cas où le passage des concurrents occasionnerait des dégâts (boue, terre...), la chaussée et les accotements des voies empruntées seront remis en état aux frais des organisateurs.

En fin de manifestation, le nettoyage et la remise en état des lieux seront à la charge des organisateurs.

Ces opérations concernent la chaussée et les accotements des routes départementales concernées par la course, mais aussi l'ensemble des espaces ayant accueilli la course et les spectateurs.

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

Les organisateurs devront s'assurer du respect de la tranquillité publique. Ils veilleront au respect et à la protection des propriétés privées (propriétés, champs, prés,...). Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci.

Article 7 :

Les frais inhérents à la mise en place de la signalisation, ainsi que la fourniture du dispositif de sécurité et de protection du public sont à la charge de l'organisateur.

Article 8 :

L'autorisation de l'épreuve pourra être reportée à tout moment, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté, notamment par le directeur de course, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en aurait été faite par l'autorité administrative ou ses représentants qualifiés, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les concurrents, les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents. Les autorités compétentes devront être tenues informées de tout report décidé par l'organisateur.

Article 9 :

En tout état de cause, la présente décision ne vaut autorisation d'utiliser des haut-parleurs fixes ou mobiles à l'occasion de la manifestation.

Article 10 :

L'État ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de manquement, par l'organisateur, aux obligations de sécurité fixées par le présent arrêté.

Article 11 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le maire de la commune de Roche-en-Régner, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et le président du conseil départemental de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Guillaume CHAM, président de l'association Stock-Cars Club du Tricastin, titulaire de la présente autorisation.

Au Puy-en-Velay, le 12 août 2019

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général

Signé

Rémy DARROUX

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.